

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-263

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission stratégie territoriale et ingénierie	N° 2017-263

Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus - Opération d'aménagement Vallée créative - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1° Contexte de la concertation

Par délibération n°2016-234 du 29 avril 2016, le Conseil de Métropole a décidé de l'ouverture de la concertation au sens de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme sur l'opération Vallée créative.

2° Déroulement de la concertation

Cette concertation s'est déroulée du 15 mai 2016 au 30 novembre 2016. Les avis d'ouverture et de clôture de la concertation ont été diffusés dans la presse (dans les éditions respectives du journal Sud Ouest du 20 mai 2016 et du 4 novembre 2016) ainsi que le Journal de Bordeaux Métropole n°36 (édition du troisième trimestre 2016).

Un registre et un dossier ont été respectivement déposés dans les mairies de Gradignan, Mérignac et Pessac et au Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole. Le dossier de concertation était également disponible en ligne sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole, afin que le public puisse faire part de ses remarques.

De plus, ont été organisés deux réunions publiques (les 25 mai et 10 novembre 2016) et quatre ateliers thématiques sur les secteurs du carrefour de l'Alouette (le 7 juin 2016), Bioparc (le 21 juin 2016), Bersol (le 28 juin 2016), et les sites hospitaliers Xavier Arnoz et Haut-Lévêque (le 7 juillet 2016). La réunion publique intermédiaire prévue dans la délibération a ainsi été organisée très tôt dans la période de concertation afin d'apporter au public l'ensemble des éléments d'information lui permettant de participer.

Cette démarche, conduite avec les communes concernées de Gradignan, Mérignac et Pessac– et pour le secteur du carrefour de l'Alouette, la Société publique locale (SPL) La Fab, et pour le secteur des Hôpitaux, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux – visait à prendre en compte l'avis et le vécu des habitants, des entreprises, des employés, des usagers du périmètre pour établir ensuite un programme des équipements publics qui soit le plus cohérent avec les besoins recensés et souhaités.

3° Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Une synthèse des contributions du public est présentée ci-dessous.

Observations liées aux enjeux de mobilité, de cadre de vie, de développement économique et de bilan écologique à l'échelle du périmètre Vallée créative

Les modalités de la concertation, organisée à deux échelles (celle du périmètre Vallée créative et celle des principaux secteurs de projets) ont invité le public à prendre la mesure du territoire élargi dans lequel s'inscrit leur quartier ou leur lieu de travail. Cette approche lui a permis d'exprimer des attentes et des propositions sur des enjeux d'aménagement à l'échelle du grand territoire :

- *nature et environnement* : l'attachement à la nature, dans ses dimensions aussi bien écologique que paysagère, a été souligné par les participants. Cela passe notamment par la préservation et la mise en valeur des corridors écologiques (ou coulées vertes), le maintien d'espaces végétaux tampons entre les habitations et les autres programmes, et la compensation des impacts générés. S'agissant du cycle de l'eau, le public a affirmé sa préférence pour la non artificialisation des cours d'eau. Une meilleure gestion des nuisances (y compris visuelles, comme les lignes électriques) et la promotion d'aménagements de qualité (plus respectueux de la nature et plus confortables) ont été demandées. La possibilité de mettre en valeur les principaux espaces naturels et d'améliorer leur accessibilité depuis les principales zones d'habitat a été identifiée.
- *mobilité* : l'amélioration de l'accessibilité du territoire, tous modes confondus, est une attente récurrente du public. La congestion automobile, l'insuffisance des transports en commun, l'inconfort voire la dangerosité des déplacements à pied et à vélo sont jugés problématiques. Les demandes ont convergé sur l'intérêt de créer une desserte forte en transports en commun sur un axe nord-sud (les modes souhaités, bus performant ou tramway, pouvant varier) qui relie les lignes de tramway A et B et la gare Transport express régional (TER) de France Alouette aux zones d'emploi de l'ouest de la Métropole, et offre une alternative à la voiture pour les nombreux pendulaires. Cette desserte a posé la question des moyens à trouver pour parcourir le dernier kilomètre depuis les principales stations de transport en commun et desservir les sites excentrés (Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan) (CENBG) par exemple). L'amélioration du réseau cyclable est une attente unanimement partagée. Elle passe par la réalisation des barreaux manquants pour compléter le maillage de pistes et voies cyclables, au niveau notamment des infrastructures de transports (autoroute A63, rocade, voie ferrée) et des grandes enclaves (Bioparc, zone industrielle de Bersol, secteur du Solarium). Elle passe également par l'amélioration du confort et de la sécurité d'usage pour les piétons et les cyclistes,
- *développement économique et services* : l'essentiel des avis exprimés ont porté sur le renforcement de l'offre de commerces et services de proximité, notamment au niveau du carrefour de l'Alouette et des sites hospitaliers. L'université de Bordeaux a souligné l'importance de la valorisation du potentiel de formation, de recherche et d'innovation, via notamment le site du Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG),
- *autres sujets* : la question de l'identité de chacun des « quartiers » composant le territoire de Vallée créative a été abordée dans les réunions de concertation. Mais il a également été proposé de promouvoir les liens entre habitants et entreprises, et même de faire en sorte que les différents usagers de ce territoire en deviennent des ambassadeurs.

Observations liées aux secteurs de projet Bersol, Bioparc, carrefour de l'Alouette, et hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnoz :

Des observations propres à chacun des secteurs de projets ont été formulées par les participants, dans le cadre notamment des ateliers thématiques :

- *bioparc* : l'atelier thématique consacré au Bioparc a réuni peu de participants. Les principales attentes ont porté sur la nécessité de préserver l'espace tampon au sud du parc d'activités, la qualité des aménagements qui devront également traiter les problèmes hydrauliques, et l'aménagement d'une liaison cyclable.

- *carrefour de l'Alouette* : les avis exprimés notamment lors de l'Atelier du 7 juin 2016, qui a regroupé une soixantaine de participants, et dans les registres sont synthétisés ci-dessous et regroupés en 4 catégories :
 - o concernant la **mobilité**, les participants ont fait ressortir la nécessité de pouvoir se déplacer plus aisément à pied ou à vélo. Ce besoin est couplé à celui de pouvoir franchir les axes routiers en toute sécurité. La question du stationnement fut centrale. A également été abordée la nécessité de mettre en place une desserte privilégiée de transports en communs (liaison bus extra rocade et Liane 4),
 - o sur la **thématique commerciale**, les participants ont convenu que le secteur bénéficiait d'une offre assez complète mais qu'elle pourrait être étoffée par une offre de proximité (commerces, services mais aussi artisanat), avec un point d'attention sur la complémentarité de l'offre et l'impact sur les zones commerciales proches, France et Haut-Livrac, qui sont fragiles,
 - o concernant la **qualité de l'habitat**, les participants ont évoqué la nécessité de renouer avec une vie de quartier et de respecter l'identité de l'architecture locale : « des logements accessibles, de l'intimité et de la convivialité ! ». Une vigilance sur les gabarits des immeubles a été soulignée,
 - o les participants ont donné une forte importance à la **place de la nature**, l'ambition environnementale du projet et au maintien et renforcement des corridors écologiques. La propriété Thomasson, marquant le carrefour de ses grands arbres, représente aux yeux de tous, un enjeu majeur de mise en valeur : « de la nature, de la nature, de la nature : il faut respirer, se sentir bien, voir les arbres et partager des jardins ! ».
- *hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan* : le développement de l'offre de restauration, la valorisation des équipements sportifs et des espaces verts et le renforcement de la desserte en transports en commun ont été en particulier évoqués pour les deux sites hospitaliers.
- *Bersol* : en complément des remarques interpellant l'échelle de Vallée créative, les avis exprimés sur la zone d'activités économiques de Bersol portent notamment sur la desserte en transports en commun de la Cité de la Photonique, la réindustrialisation du site Thales, et la prise en compte dans l'opération du site du CENBG à Gradignan.

Des observations complémentaires ont été formulées sur le secteur de la gare de l'Alouette, plaidant pour le confort d'usage de la gare, la mise en service d'une traversée piétonne sans délai, la préservation du patrimoine architectural et boisé (qualité de l'architecture et gabarit des bâtiments), et une programmation liée aux fonctions hospitalières voisines. Mais soulignons que le Projet d'aménagement du pôle d'échanges intermodal de Pessac-Alouette-France à proprement parler avait fait l'objet d'une concertation entre le 14 décembre 2015 et le 29 février 2016, comme indiqué dans le dossier de concertation Vallée créative.

4° Réponses apportées et prise en considération des contributions du public dans le cadre de l'opération

Les contributions du public ont dans l'ensemble confirmé les orientations envisagées, en particulier en matière d'amélioration de la mobilité, d'amélioration de la qualité urbaine, de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

Périmètres

En termes de périmètres, la concertation a confirmé la coexistence d'enjeux à l'échelle du grand territoire, autour notamment des questions de mobilité et d'environnement, et d'enjeux plus locaux liés au cadre de vie et à l'offre de services de proximité. D'où la pertinence de l'opération d'aménagement Vallée créative, qui articulera plusieurs opérations d'aménagement subséquentes qui pourront relever d'une diversité de procédures.

Par rapport au périmètre soumis à concertation, la contribution de l'Université de Bordeaux soulignant les enjeux de desserte et de valorisation du site du CENBG plaident pour un élargissement de Vallée créative à ce site.

Réponses apportées dans le cadre de l'opération Vallée créative

Mobilité

De manière générale, les contributions du public confortent les orientations envisagées en matière d'infrastructures de transports, qu'il s'agisse de la restructuration des échangeurs autoroutiers nécessaire à l'amélioration de la situation de congestion aux abords de la rocade et de l'autoroute A63 (restructuration des échangeurs n°26 et 26b de l'autoroute A63 et n°14 de la rocade), ou l'amélioration de la desserte en transports en commun (ligne de bus performante entre la Cité de la Photonique et l'entrée nord du Bioparc, et de là jusqu'à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et au-delà) qui passe par la réalisation d'aménagements viaires permettant aux bus de mieux circuler.

Les avis exprimés à l'égard d'un maillage cyclable dense et continu, au-delà des coupures générées par les grandes infrastructures, invite à envisager la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A63. Il s'agit d'un acte fort dans le contexte budgétaire contraint, qui est justifié par les attentes fortes du public.

De même, il est proposé de retenir l'aménagement d'une piste cyclable à travers les sites du Bourgailh et du Bioparc, qui permettra de relier le quartier de l'Alouette à la Clinique du sport et au-delà aux pôles d'emplois de Mérignac.

Qualité du paysage et environnement

L'attachement du public à l'environnement naturel a conduit à privilégier des systèmes d'assainissement pluvial à l'air libre (noues plantées), à l'exception des tronçons de voies où des aménagements destinés à l'amélioration de la circulation des bus rendent incompatible cette solution consommatrice d'espace.

Dans le même esprit, les alignements d'arbres seront préservés ou reconstitués lorsque les aménagements pour les transports en commun nécessitent d'élargir la chaussée. De manière générale, le projet veillera à contenir là où cela est possible l'emprise de la chaussée de manière à ménager un maximum d'espace pour les plantations et la circulation des piétons.

Plusieurs remarques relatives au morcellement des espaces naturels et à leur manque d'accessibilité motivent l'adoption dans le cadre de l'opération d'aménagement un projet paysager qui apporte de la cohérence à l'échelle de Vallée créative, et contribue à l'identité de ce territoire. Le choix des essences végétales et le travail sur les liaisons douces feront à cet effet l'objet d'une attention particulière.

Peu abordées dans le cadre de la concertation, les questions énergétiques revêtent nous semble-t-il un enjeu important pour le devenir de ce territoire. Tant en termes de volumes des besoins à anticiper, que de transition énergétique vers des sources plus durables.

Cadre de vie et de travail

La demande de qualité des aménagements et des constructions appelle une ambition urbaine qui s'exprimera dans le soin accordé à la conception des espaces publics qui devront veiller au confort des usagers, l'émission de prescriptions architecturales et paysagères à l'attention des porteurs de projets.

Elle passe également par une meilleure organisation de l'offre de services, qui sera concentrée sur des polarités renforcées, lisibles et accessibles (notamment en modes doux) autour des principales centralités urbaines (carrefour de l'Alouette, Cœur de Bersol, Cité des Métiers et Bois-Bersol à Pessac, avenue de l'Hippodrome à Gradignan).

En enfin, l'affirmation d'une identité territoriale à la fois commune et respectueuse des particularités de chaque quartier, a été identifiée comme vecteur d'un sentiment d'appartenance important pour le développement de ce grand territoire. Cela plaide pour une approche cohérente dans l'espace et dans le temps des projets, qu'ils soient publics ou privés.

Autres questions

Réponses apportées dans le cadre des opérations subséquentes

L'organisation de la concertation à deux échelles – celle de l'opération Vallée créative et celle d'opérations d'aménagement subséquentes – a permis de recueillir les attentes du public relevant d'enjeux de proximité.

Bioparc

Concernant le Bioparc, pour lequel la participation s'est avérée faible, les avis exprimés ont essentiellement porté sur la qualité des aménagements urbains et la préservation du potentiel écologique du site, en particulier à l'interface avec la résidence des Mésanges située au sud. Ils sont à cet égard cohérents avec les objectifs d'aménagement d'un parc d'activités respectueux des qualités paysagères et écologiques du site. Ainsi, l'objectif de création d'une offre foncière à l'attention des entreprises qui préside à l'aménagement de ce secteur impliquera :

- de n'aménager qu'une partie réduite du site, d'environ 8 ha sur un périmètre initial de l'ordre de 20 ha,
- de préserver les espaces sur lesquels la présence d'espèces protégées a été identifiée, en particulier au site des immeubles Biogallien,
- de préserver les espaces naturels sur le pourtour du site, de manière à ce que les activités s'implantent dans un écrin vert qui préservera les qualités paysagères existantes mais aussi les corridors écologiques nord-sud (le long de la rocade) et est-ouest (entre le site du Bourgailh et la coulée verte de Mérignac),
- de veiller à ce que les espaces publics soient conçus de manière à promouvoir leur appropriation par les entreprises, employés et promeneurs et à prévenir les incivilités (dépôts sauvages, stationnement ventouse, etc.).

Carrefour de l'Alouette

Les contributions du public et les sujets débattus tout au long du processus de concertation ont permis d'orienter la conception du projet urbain du carrefour de l'Alouette. Les objectifs et orientations partagés, regroupés ci-dessous par grandes thématiques, serviront de base à la poursuite de la réflexion et des études urbaines du projet.

- **Les déplacements** : les habitants donnent une véritable importance à pouvoir parcourir le quartier à pied ou à vélo tout en ayant conscience que la voiture est et sera toujours présente. Il s'agira de concilier apaisement des flux routiers, rationalisation du stationnement, mise en sécurité et facilitation des modes de déplacement doux. Il est partagé l'intérêt d'offrir aux piétons des « itinéraires bis », parcours alternatifs aux axes routiers pour se déplacer au sein du quartier et au-delà. L'offre de transport en commun sera étoffée par l'arrivée d'un transport en commun performant (liaison extra-rocade) et l'amélioration des performances de la Liane 4.
- **Les commerces** : la vitrine commerciale offerte par les axes routiers du secteur favorise l'implantation d'activités commerciales. Les habitants donnent la priorité à des commerces qui favorisent le lien social et la vie de quartier : ils privilégient l'artisanat local aux grandes chaînes. Le déplacement des activités du secteur automobile a été évoqué, mais il est en contradiction avec la démarche « Activités en ville dense » de Bordeaux Métropole. Pour améliorer l'image du quartier, il sera étudié une meilleure intégration de ces activités et leur requalification. Afin de renforcer les qualités d'une « ville de la proximité », il est également convenu de diversifier et de stimuler l'offre de commerces et de services, et d'animer une vitalité économique renouvelée.
- **L'habitat** : l'habitat est au cœur de la réflexion sur le quartier et des préoccupations des habitants. La qualité résidentielle pessacaise, mêlant intimité, tranquillité et convivialité est un élément fondamental pour les habitants afin de renouer avec une vie de quartier favorisant les rapports de voisinage. Le projet devra concilier intégration de nouveaux logements et renforcement de la vie sociale. La nouvelle offre d'habitat sera proposée à coûts maîtrisés, de formes diverses et de qualités nouvelles (logements, architecture, insertion paysagère et gestion du stationnement) s'inspirant d'un « biotope pessacais ». Les hauteurs des bâtiments seront adaptées au contexte, pouvant être plus importantes aux abords du carrefour et des grands axes routiers, pour redescendre progressivement au contact des zones pavillonnaires existantes.

- **La nature.** historiquement, Pessac s'est construite autour de grands domaines où la végétation et les grands arbres ont toujours eu une place majeure. Les habitants sont très attachés à ces valeurs donnant une forte importance à l'ambition environnementale du projet et à l'intégration paysagère. Catalyseur de cette volonté, la propriété Thomasson symbolise cet héritage à mettre en valeur au cœur du quartier. La nature en ville sera une composante majeure du projet, partagée par tous. Il s'agira d'installer une nouvelle nature de ville par le paysage et l'espace public, la qualité environnementale des programmes et la promotion d'une « infrastructure verte », afin de donner à la nature et au paysager une place suffisante permettant d'offrir un contrepois à la densification alentour.

De manière générale, les participants ont manifesté un réel intérêt à être tenus informés des suites de l'étude urbaine et de l'avancée du projet. Dès lors, si la concertation règlementaire s'achève, elle ne constituait qu'une première étape d'accompagnement de la construction du projet urbain. Le processus de concertation engagé a vocation à se poursuivre avec les habitants et les usagers.

CHU Groupe Sud (Hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnoz)

En dépit de l'implication du CHU de Bordeaux qui a relayé les invitations auprès des employés et associations d'usagers, la participation à l'atelier thématique du 25 mai consacré aux sites hospitaliers s'est avérée faible. Les objectifs de développement des activités hospitalières énoncés dans la délibération d'ouverture de la concertation n'ont pas suscité de réaction particulière. Ils seront précisés par le CHU de Bordeaux au terme de l'élaboration de son schéma directeur immobilier, en cours de définition.

La demande d'amélioration des accès pour les employés et les étudiants exprimée appelle des réponses particulières. Si la question de l'accessibilité automobile relève des réponses apportées à l'échelle de Vallée créative, l'amélioration des accès pour les employés et les étudiants empruntant les modes doux (marche à pied et vélo) devra être prise en compte au niveau plus local. Elle passe ainsi par l'amélioration de la sécurité des emplacements vélo à l'intérieur de l'enceinte de chacun des deux hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnoz, mais aussi des itinéraires aux abords des sites jusqu'à leurs principales entrées. Le maillage cyclable prévu dans le cadre de l'opération Vallée créative permettra de répondre à cette attente. Il sera complété par l'analyse de possibilités d'aménagement de parkings vélos au niveau du pôle intermodal de l'Alouette afin que les usagers du train puissent laisser en gare leur bicyclette personnelle. Pour les piétons, la question de la possibilité d'un accès à l'hôpital Xavier Arnoz depuis la gare TER France-Alouette en longeant la voie ferrée a été posée, mais les contraintes techniques liées au manque de place entre les piles du pont de l'avenue Haut-Lévêque compromettent une telle solution. La création d'une ligne de bus performant desservant les deux hôpitaux permettra d'améliorer sensiblement l'accessibilité en transports en commun des deux hôpitaux. Il semble en revanche difficile d'envisager à court ou moyen terme le passage de bus à l'intérieur des enceintes hospitalières, pour des raisons tant techniques que de vitesse commerciale.

Afin de répondre à la demande de services à l'attention des employés, des étudiants et des patients hospitaliers, il est proposé de renforcer l'offre de services sur des centralités urbaines bien identifiées, au premier rang desquelles le Carrefour de l'Alouette et sur le secteur dit Cœur-Bersol (avenue Haut-Lévêque, entre l'avenue Gustave Eiffel et la rue Gutenberg). Plus ponctuellement, la création d'une brasserie est envisagée sur la gare de l'Alouette, entre les deux hôpitaux.

La valorisation des équipements sportifs et du patrimoine naturel des deux hôpitaux est un objectif de l'opération, même si la décision appartient au centre hospitalier et universitaire de Bordeaux.

Bersol

Les échanges intervenus dans le cadre de la concertation ont montré que la zone de Bersol était composée de plusieurs secteurs avec des enjeux particuliers : le site Thales, la Cité de la Photonique, le centre commercial Bois-Bersol, le secteur de la Cité des Métiers, la partie gradignanaise de Bersol, etc. relèvent d'objectifs et de temporalités distinctes, qui appelleront des procédures d'aménagement particulières. Sur l'ensemble de ces sites, les avis exprimés dans le cadre de la présente concertation (que ce soit à l'échelle de Vallée créative ou du secteur de Bersol) convergent avec les attentes formulées lors des deux ateliers du 19 mai 2015 vers une même préoccupation à créer les conditions de l'attractivité et du développement économique, notamment les entreprises à dimension technologique. Cette attractivité passe notamment par l'amélioration des conditions de circulation, le renforcement de l'offre de services, et la création d'un cadre de travail valorisant pour les entreprises et les employés.

La réponse à ces attentes passe par un parti d'aménagement à l'échelle de Vallée créative décliné sur les différents sites de projets qui consiste entre autres à :

- prévoir les aménagements nécessaires à l'insertion des transports en commun prévus pour renforcer la desserte de Vallée créative (en particulier sur les avenues Haut-Lévêque, Gustave Eiffel et Tuileranne),
- réviser le plan de circulation de manière à intégrer les aménagements prévus à l'échelle de Vallée créative (restructuration des échangeurs autoroutiers, transports en commun) en maillant les grands sites à restructurer (Thales, Afpa, Europe) afin de fluidifier la circulation et de permettre les porosités,
- créer une armature paysagère pourvoyeuse de biodiversité, d'ombre et de qualité urbaine le long des principaux axes viaires,
- apporter un soin particulier à l'intégration paysagère des grandes infrastructures,
- refondre la signalétique de la zone afin d'en accroître la lisibilité mais aussi la qualité paysagère,
- enterrer quand elles peuvent l'être les lignes électriques qui grèvent la constructibilité et le paysage,
- organiser l'offre de services aux employés et aux entreprises autour de polarités constituées et accessibles en modes doux,
- requalifier les friches industrielles et densifier les sites vétustes et/ou sous-utilisés afin de proposer l'offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises qui permettra d'accueillir les nouveaux emplois.

5° Prochaines étapes

S'il en décide ainsi, l'approbation du bilan de la concertation par le Conseil de métropole permettra d'engager les études et les démarches nécessaires au dépôt d'ici l'été 2018 :

- du dossier d'Autorisation environnementale unique (AEU), qui porte à la fois sur le dossier loi sur l'eau et l'autorisation de défrichement, et permet également d'obtenir l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact,
- du dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP), qui permettra de mener des actions foncières (y compris par voie d'expropriation) et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme (PLU) et en tant que de besoin, Schéma de cohérence territoriale (SCOT)),
- du dossier d'enquête parcellaire, sous réserve que celle-ci ait pu être menée dans les temps.

Dans un double objectif de cohérence et d'économie de moyens, il est envisagé de constituer ces dossiers selon les mêmes principes que ceux ayant présidé à l'organisation de la concertation, à savoir une approche globale à l'échelle de Vallée créative qui vaille autorisation pour les opérations d'aménagement subséquentes, parmi lesquelles figurent notamment celles du carrefour de l'Alouette et du Bioparc.

Cette approche qui s'inscrit en cohérence avec l'évolution de la réglementation qui tend vers une prise en compte des enjeux environnementaux à une échelle élargie (comme en témoignent l'Ordonnance du 3 août 2016 et le décret du 11 août 2016 sur les études d'impact) est particulièrement innovante au niveau national. C'est à ce titre qu'elle a été retenue par l'Etat dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation (PMI), signé par le Président de Bordeaux Métropole et le Premier ministre le 9 mars 2016. Le PMI prévoit entre autres actions la mobilisation d'une ingénierie juridique qui permettra de préciser les modalités d'instruction de ces dossiers et leur portée, dans un objectif de sécurisation du cadre juridique des opérations tant à l'échelle de

Vallée créative que des opérations subséquentes. En fonction de ces précisions, il est envisagé de déposer les dossiers d'autorisation sus-mentionnés mi-2018.

Pour ce faire, un important travail de consolidation des études urbaines et des études techniques complémentaires (inventaire faune-flore, étude Energies nouvelles et renouvelables, etc.) seront nécessaires. Il est envisagé pour ce faire de s'appuyer sur le lauréat de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre qui sera désigné par Bordeaux Métropole en mai 2017. Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération guidera le travail d'élaboration d'un plan-guide détaillé, support des dossiers d'autorisation, qui pourrait aboutir au premier semestre 2018.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5217-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-1 et L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2016-234 du Conseil de Métropole du 29 avril 2016 portant ouverture d'une concertation au sens de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative à l'opération « Vallée créative » s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT que les contributions du public confortent à la fois les objectifs du projet d'ensemble et la pertinence de leur déclinaison sur les secteurs d'aménagement « Bioparc », « Carrefour de l'Alouette », « CHU Groupe sud » et « Grand Bersol »

CONSIDERANT que les observations et attentes exprimées par le public permettent de préciser les orientations d'aménagement, tant à l'échelle globale que sur les secteurs d'aménagement subséquents

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable à l'engagement des procédures d'aménagement sur l'opération Vallée créative et les opérations subséquentes, notamment Carrefour de l'Alouette et Bioparc, annexé à la présente délibération,

Article 2 : d'engager les études et les démarches nécessaires au dépôt de l'ensemble des dossiers d'autorisations environnementales, d'utilité publique et d'enquête parcellaire afférentes à l'opération Vallée créative et aux opérations subséquentes, notamment les opérations du Carrefour de l'Alouette et du Bioparc, ainsi qu'un processus de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et du Schéma de cohérence territoriale.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUIN 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

Bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement Vallée créative et aux opérations d'aménagement subséquentes

Contexte

Par délibération n°2016-234 du 29 avril 2016, le Conseil de Métropole a décidé en application des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, de l'ouverture de la concertation au sens de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme sur l'opération Vallée créative.

Ce périmètre d'environ 533 ha se déploie sur deux sites disjoints, à cheval sur les communes de Gradignan, Mérignac et Pessac. Il se caractérise par la coexistence de quatre secteurs de projets ou périmètres opérationnels que l'opération d'aménagement Vallée créative vise à articuler : Carrefour de l'Alouette, Bioparc, Grand-Bersol et CHU Groupe sud.

Cette démarche, conduite avec les communes – et pour le secteur du carrefour de l'Alouette, la SPL La Fab, et pour le secteur des Hôpitaux, le CHU de Bordeaux – visait à prendre en compte l'avis et le vécu des habitants, des entreprises, des employés, des usagers du périmètre pour établir ensuite un programme des équipements publics qui soit le plus cohérent avec les besoins recensés et souhaités.

Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 15 mai 2016 au 30 novembre 2016, selon les modalités prévues dans la délibération du Conseil de Métropole du 29 avril 2016 portant ouverture de la concertation.

Dossier de concertation

Le dossier de concertation était constitué des éléments suivants :

- un rappel de l'historique des concertations récentes menées sur ce territoire ;
- une présentation du territoire Vallée créative et de ses enjeux, reprenant les principales conclusions des études préopérationnelles à date ;

- l'énoncé des objectifs de la concertation ;
- la description des modalités de la concertation ;
- un plan de situation ;
- un plan du périmètre de l'opération et de ses différents secteurs de projets ;
- un plan de synthèse des grandes orientations d'aménagement et des interventions envisagées en matière de transports en commun et d'infrastructures routières ;
- une notice explicative de chacun des secteurs Carrefour de l'Alouette, Bioparc, CHU Groupe sud (hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan), et Bersol ;
- un compte-rendu de l'atelier du 8 avril 2015 avec les entreprises de Pessac et de Gradignan ;
- la délibération du Conseil de métropole du 29 avril 2016 portant ouverture de la concertation Vallée créative.

Publicité et accessibilité du dossier et des registres de la concertation

Les avis d'ouverture et de clôture de la concertation ont été diffusés dans la presse (respectivement Sud Ouest du 20 mai et du 4 novembre 2016) ainsi que dans le Journal de Bordeaux métropole n°36 (édition du troisième trimestre 2016).

Un registre et un dossier ont été respectivement déposés aux mairies de Gradignan, Mérignac et Pessac et au Pôle territorial sud de Bordeaux métropole. Une seule contribution a été recensée sur les registres papier.

Le dossier de concertation était également disponible en ligne sur le site de la Participation de Bordeaux métropole, afin que le public puisse faire part de leurs remarques. Quatre contributions ont été déposées sur le site.

Réunions publiques

Les réunions publiques suivantes ont été organisées. Elles ont été annoncées sur le site Internet de la participation de Bordeaux métropole et par avis affiché dans les lieux où étaient mis à disposition les registres. L'information sur la tenue des ateliers thématiques les concernant a également été diffusée respectivement aux syndicats de quartier 3M-Bourgailh, Camponac et France, le Secrétariat général du CHU de Bordeaux, et les clubs d'entreprises de Pessac et Gradignan.

- *Réunion publique du 25 mai 2016* : Cette réunion s'est tenue de 18h00 à 20h00 à l'Institut des Métiers de la Santé (IMS) Xavier Arnozan, avenue Haut-Lévêque à Pessac. La réunion a été co-présidé par Monsieur Franck Raynal, Vice-président de Bordeaux métropole délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et Monsieur Michel Labardin, en sa qualité de Maire de Gradignan, en présence des équipes de Bordeaux métropole. Une cinquantaine de participants étaient présents. Il était prévu dans la délibération n°2016-234 du 29 avril 2016 une réunion publique intermédiaire, mais il est apparu préférable d'organiser cette réunion le plus tôt possible, afin que le public dispose des éléments d'information utiles au dépôt de contributions dès le début de la période de concertation.
- *Atelier thématique « Carrefour de l'Alouette » du 7 juin 2016* : cet atelier urbain participatif consacré aux enjeux du projet urbain du Carrefour de l'Alouette s'est tenu de 18h00 à 20h00 à la Maison municipale Monbalon de Pessac, 2 rue des anciens de l'AFN. Environ 60 personnes étaient présentes. Le Maire a introduit l'Atelier par un mot de bienvenue et d'explication quant au contexte du projet urbain et des enjeux et objectifs poursuivis par la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole. L'atelier était ensuite animé par l'équipe d'architectes et d'urbanistes des agences Flavien Bézy Urbaniste et BOLD architecte.

- *Atelier thématique « Bioparc » du 21 juin 2016* : cet atelier consacré aux enjeux du secteur Bioparc s'est tenu de 18h00 à 19h30 à la Maison de quartier de Beutre, 212 avenue de l'Argonne à Mérignac. Il s'est déroulé en présence de Monsieur Jean-Marc Guillembet, Adjoint au Maire de Mérignac délégué aux Finances, au développement économique et à l'emploi et Madame Sylvie Trautmann, Ajointe au Maire de Pessac, déléguée à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et au Campus. Seule une dizaine de participants a été recensée.
- *Atelier thématique « Bersol » du 28 juin 2016* : cet atelier consacré aux enjeux de la zone d'activités de Bersol s'est tenu à l'IMS Xavier Arnozan, avenue Haut-Lévêque à Pessac. Il était présidé par Monsieur Benoît Rautureau, Adjoint au Maire de Pessac délégué. Cet atelier a réuni une dizaine de participants.
- *Atelier thématique « sites hospitaliers Groupe Sud » du 7 juillet 2016* : cet atelier s'est tenu de 17h30 à 19h00 à l'IMS Xavier Arnozan, avenue Haut-Lévêque à Pessac. Il était présidé par Monsieur Benoît Rautureau, Conseiller métropolitain et Adjoint au Maire de Pessac délégué au Commerce, à l'Artisanat et aux Marchés de plein air. Y était associé le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux représenté par Madame Virginie Valentin, Secrétaire générale. Cet atelier a réuni une dizaine de participants.
- *Réunion publique du 10 novembre 2016* : cette dernière réunion publique s'est tenue à l'IMS Xavier Arnozan, avenue Haut-Lévêque à Pessac. Elle était coprésidée par Monsieur Franck Raynal, Vice-président de Bordeaux métropole délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et Monsieur Michel Labardin, en sa qualité de Maire de Gradignan, en présence des équipes de Bordeaux métropole. Une trentaine de participants étaient présents. Cette réunion a réuni une trentaine de participants.

Présentation des orientations d'aménagement et réponses aux questions du public à l'occasion de la réunion publique du 25 mai 2016 :





Quelques illustrations de l'Atelier « Carrefour de l'Alouette » du 7 juin 2017 :





Contributions du public

Observations liées aux enjeux de mobilité, de cadre de vie, de développement économique et de bilan écologique à l'échelle du périmètre Vallée créative

Les modalités de la concertation, organisée à deux échelles (celle du périmètre Vallée créative et celle des principaux secteurs de projets) invitaient le public à prendre la mesure du territoire élargi dans lequel s'inscrit leur quartier ou leur lieu de travail. Cette approche lui a permis d'exprimer des attentes et des propositions sur des enjeux d'aménagement à l'échelle du grand territoire.

- *Nature et environnement* : l'attachement à la nature, dans ses dimensions aussi bien écologique que paysagère, a été souligné par les participants. Cela passe notamment par la préservation et la mise en valeur des corridors écologiques (ou coulées vertes), le maintien d'espaces végétaux tampons entre les habitations et les autres programmes, et la compensation des impacts générés. S'agissant du cycle de l'eau, le public a affirmé sa préférence pour la non artificialisation des cours d'eau. Une meilleure gestion des nuisances (y compris visuelles, comme les lignes électriques) et la promotion d'aménagements de qualité (plus respectueux de la nature et plus confortables) ont été demandés. La possibilité de mettre en valeur les principaux espaces naturels et d'améliorer leur accessibilité depuis les principales zones d'habitat été identifiée.
- *Mobilité* : l'amélioration de l'accessibilité du territoire, tous modes confondus, est une attente récurrente du public. La congestion automobile, l'insuffisance des transports en commun, l'inconfort voire la dangerosité des déplacements à pied et en vélo sont jugés problématiques. Les demandes ont convergé sur l'intérêt de créer une desserte forte en transports en commun sur un axe nord-sud (les modes souhaités, bus performant ou tramway, pouvant varier) qui relie les lignes de tramway A et B et la gare TER de France Alouette aux zones d'emploi de l'ouest de la Métropole, et offre une alternative à la voiture pour les nombreux pendulaires. Cette desserte a posé la question des moyens à

trouver pour parcourir le dernier kilomètre depuis les principales stations de transport en commun et desservir les sites excentrés (CENBG par exemple). L'amélioration du réseau cyclable est une attente unanimement partagée. Elle passe par la réalisation des barreaux manquants pour compléter le maillage de pistes et voies cyclables, au niveau notamment des infrastructures de transports (autoroute A63, rocade, voie ferrée) et des grandes enclaves (Bioparc, zone industrielle de Bersol, secteur du Solarium). Elle passe également par l'amélioration du confort et de la sécurité d'usage pour les piétons et les cyclistes.

- *Cadre de vie et de travail* : De manière générale, des attentes ont été exprimées quant à la qualité architecturale et des aménagements. La question de l'identité de chacun des « quartiers » composant le territoire de Vallée créative a été abordée dans les réunions de concertation. Mais il a également été proposé de promouvoir les liens entre habitants et entreprises, et même de faire en sorte que les différents usagers de ce territoire en deviennent des ambassadeurs.
- *Développement économique et services* : l'essentiel des avis exprimés ont porté sur le renforcement de l'offre de commerces et services de proximité, notamment au niveau du carrefour de l'Alouette et des sites hospitaliers. L'Université de Bordeaux a souligné l'importance de la valorisation du potentiel de formation, de recherche et d'innovation, via notamment le site du Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG).

Observations à l'échelle des secteurs de projet Bersol, Bioparc, Carrefour de l'Alouette, et hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan :

- *Bioparc* : l'atelier thématique consacré au Bioparc a réuni peu de participants. Les principales attentes ont porté sur la nécessité de préserver l'espace tampon au sud du parc d'activités, la qualité des aménagements qui devront également traiter les problèmes hydrauliques, et l'aménagement d'une liaison cyclable.
- *Carrefour de l'Alouette* : les avis exprimés notamment lors de l'Atelier, qui a regroupé une soixantaine de personnes, et dans les registres sont synthétisés ci-dessous et regroupés en 4 catégories :
 - Concernant la mobilité, les participants ont fait ressortir la nécessité de pouvoir se déplacer plus aisément à pied ou à vélo, et de saisir l'opportunité du projet d'aménagement pour faciliter la circulation à vélo du secteur. Ce besoin est couplé à celui de pouvoir franchir les axes routiers en toute sécurité. Certains habitants souhaitent donner la priorité aux modes doux dans les aménagements, et proposent l'aménagement de trottoirs larges et arborés, avec des haies séparatives des voies de circulations automobile. La question du stationnement fut centrale, affirmant la nécessité de l'intégrer et de le rationaliser pour faire émerger des lieux de vie sociale secondaires pour que les habitants se retrouvent autour d'une véritable vie de quartier. A également été abordée la nécessité de mettre en place une desserte privilégiée de transports en communs (liaison bus extra rocade et lianes 4).
 - Sur la thématique commerciale, les participants ont convenu que le secteur bénéficiait d'une offre assez complète mais qu'elle pourrait être étoffée par une offre de proximité (commerces, services mais aussi artisanat), avec un point d'attention sur la complémentarité de l'offre et les impacts, notamment avec les zones commerciales proches, France et Haut-Livrac, qui sont fragiles. Face à la concession Renault et au cœur du tissu d'activités liées à l'automobile, il a été débattu du déplacement de ces entreprises consommatrices de foncier, stratégiques dans le changement d'image du quartier et l'apaisement des usages.

Enfin, la logique du drive pour effectuer ses courses a été très largement mis à la marge dans les objectifs à atteindre.

- Concernant la qualité de l'habitat, les participants ont évoqué la nécessité de renouer avec une vie de quartier et de respecter l'identité de l'architecture locale : « des logements accessibles, de l'intimité et de la convivialité ! ». L'ambiance paisible et intimiste propre aux qualités résidentielles pessacaises a fait consensus dans les envies projetées sur le devenir du quartier. Une majorité des participants ont également manifesté leur intérêt pour une réappropriation des espaces délaissés par la population autour d'initiatives locales. Les habitants souhaitent retrouver un rapport de voisinage plus convivial. Une vigilance sur les gabarits des immeubles a été soulignée. L'intensification de l'habitat et notamment les hauteurs bâties peuvent inquiéter. Cependant, la nécessité d'innover pour construire des logements accessibles avec espace extérieur fut partagé par la majorité, poussant même à évoquer des programmes d'habitat coopératif. Les habitants ont admis qu'un immeuble de hauteur pourrait être implanté au niveau du carrefour, en guise de signal marquant cette centralité secondaire de Pessac.
- Les participants ont donné une forte importance à la place la nature, l'ambition environnementale du projet et au maintien et renforcement des corridors écologiques. Les habitants sont profondément attachés à cette notion de nature en ville. La propriété Thomasson, marquant le carrefour de ses grands arbres, représente aux yeux de tous, un enjeu majeur de mise en valeur faisant résonance aux Parc Cazalet et du Bourgailh : « de la nature, de la nature, de la nature : il faut respirer, se sentir bien, voir les arbres et partager des jardins ! ».
- *Hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan* : le développement de l'offre de restauration, la valorisation des équipements sportifs et des espaces verts et le renforcement de la desserte en transports en commun ont été en particulier évoqués pour les deux sites hospitaliers.
- *Bersol* : en complément des remarques interpellant l'échelle de Vallée créative, les avis exprimés sur la zone d'activités économiques de Bersol portent notamment sur la desserte en transports en commun de la Cité de la Photonique, la réindustrialisation du site Thales, et la prise en compte dans l'opération du site du CENBG à Gradignan. La faible mobilisation constatée lors de l'atelier thématique du 28 juin 2016 peut s'expliquer par la forte mobilisation des entreprises dans le cadre de deux ateliers participatifs, qui avaient été organisés le 19 mai 2015. Les avis émis lors de ces deux ateliers, portant notamment sur les problèmes de congestion automobile, l'état des trottoirs, des itinéraires cyclables et autres espaces publics, l'absence de signalétique, et le déficit de services (restauration, crèches, accès haut-débit), versés au dossier de concertation, n'ont pas été infirmés par le public.

Des observations complémentaires ont été formulées sur le secteur de la gare de l'Alouette, plaidant pour le confort d'usage de la gare, la mise en service d'une traversée piétonne sans délai, la préservation du patrimoine architectural et boisé (qualité de l'architecture et gabarit des bâtiments), et une programmation liée aux fonctions hospitalières voisines. Soulignons cependant que le Projet d'aménagement du pôle d'échanges intermodal de Pessac-Alouette-France à proprement parler avait fait l'objet d'une concertation entre le 14 décembre 2015 et le 29 février 2016, comme indiqué dans le dossier de concertation Vallée créative.

Réponses apportées et prise en considération des contributions du public dans le cadre de l'opération

Les contributions du public ont dans l'ensemble confirmé les orientations envisagées, en particulier en matière d'amélioration de la mobilité, d'amélioration de la qualité urbaine et de préservation de l'environnement.

Périmètres

En termes de périmètres, la concertation a confirmé la coexistence d'enjeux à l'échelle du grand territoire, autour notamment des questions de mobilité et d'environnement, et d'enjeux plus locaux liés au cadre de vie et à l'offre de services de proximité. D'où la pertinence de l'opération d'aménagement Vallée créative, qui articulera plusieurs opérations d'aménagement subséquentes qui pourront relever d'une diversité de procédures.

Par rapport au périmètre soumis à concertation, la contribution de l'Université de Bordeaux soulignant les enjeux de desserte et de valorisation du site du CENBG plaident pour un élargissement de Vallée créative à ce site.

Réponses apportées dans le cadre de l'opération Vallée créative

Mobilité

De manière générale, les contributions du public confortent les orientations envisagées en matière d'infrastructures de transports, qu'il s'agisse de la restructuration des échangeurs autoroutiers nécessaire à l'amélioration de la situation de congestion aux abords de la rocade et de l'autoroute A63 (restructuration des échangeurs n°26 et 26b de l'autoroute A63 et n°14 de la rocade), ou l'amélioration de la desserte en transports en commun (ligne de bus performante entre la Cité de la Photonique et l'entrée nord du Bioparc, et de là jusqu'à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et au-delà) qui passe par la réalisation d'aménagements viaires permettant aux bus de mieux circuler.

Les avis exprimés à l'égard d'un maillage cyclable dense et continu, au-delà des coupures générées par les grandes infrastructures, invite à envisager la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A63. Il s'agit d'un acte fort dans le contexte budgétaire contraint, qui est justifié par les attentes fortes du public.

De même, il est proposé de retenir l'aménagement d'une piste cyclable à travers les sites du Bourgailh et du Bioparc, qui permettra de relier le quartier de l'Alouette à la Clinique du sport et au-delà aux pôles d'emplois de Mérignac.

Qualité du paysage et environnement

L'attachement du public à l'environnement naturel a conduit à privilégier des systèmes d'assainissement pluvial à l'air libre (noues plantées), à l'exception des tronçons de voies où des aménagements destinés à l'amélioration de la circulation des bus rendent incompatible cette solution consommatrice d'espace.

Dans le même esprit, les alignements d'arbres seront préservés ou reconstitués lorsque les aménagements pour les transports en commun nécessitent d'élargir la chaussée. De manière générale, le projet veillera à contenir là où cela est possible l'emprise de la chaussée de manière à ménager un maximum d'espace pour les plantations et la circulation des piétons.

Plusieurs remarques relatives au morcellement des espaces naturels et à leur manque d'accessibilité motivent l'adoption dans le cadre de l'opération d'aménagement un projet paysager qui apporte de la cohérence à l'échelle de Vallée créative, et contribue à l'identité

de ce territoire. Le choix des essences végétales et le travail sur les liaisons douces feront à cet effet l'objet d'une attention particulière.

Peu abordées dans le cadre de la concertation, les questions énergétiques revêtent nous semble-t-il un enjeu important pour le devenir de ce territoire. Tant en termes de volumes des besoins à anticiper, que de transition énergétique vers des sources plus durables.

Cadre de vie et de travail :

La demande de qualité des aménagements et des constructions appelle une ambition urbaine qui s'exprimera dans le soin accordé à la conception des espaces publics qui devront veiller au confort des usagers, l'émission de prescriptions architecturales et paysagères à l'attention des porteurs de projets.

Elle passe également par une meilleure organisation de l'offre de services, qui sera concentrée sur des polarités renforcées, lisibles et accessibles (notamment en modes doux) autour des principales centralités urbaines (carrefour de l'Alouette, Cœur de Bersol, Cité des Métiers et Bois-Bersol à Pessac, avenue de l'Hippodrome à Gradignan).

En enfin, l'affirmation d'une identité territoriale à la fois commune et respectueuse des particularités de chaque quartier, a été identifiée comme vecteur d'un sentiment d'appartenance important pour le développement de ce grand territoire. Cela plaide pour une approche cohérente dans l'espace et dans le temps des projets, qu'ils soient publics ou privés.

Réponses apportées dans le cadre des opérations subséquentes

L'organisation de la concertation à deux échelles – celle de l'opération Vallée créative et celle d'opérations d'aménagement subséquentes – a permis de recueillir les attentes du public relevant d'enjeux de proximité.

Bioparc

Concernant le Bioparc, pour lequel la participation s'est avérée faible, les avis exprimés ont essentiellement porté sur la qualité des aménagements urbains et la préservation du potentiel écologique du site, en particulier à l'interface avec la résidence des Mésanges située au sud. Ils sont à cet égard cohérents avec les objectifs d'aménagement d'un parc d'activités respectueux des qualités paysagères et écologiques du site. Ainsi, au regard de l'objectif de création d'une offre foncière à l'attention des entreprises qui préside à l'aménagement de ce secteur et des contributions du public, il est envisagé :

- de n'aménager qu'une partie réduite du site, d'environ 8 ha sur un périmètre initial de l'ordre de 20 ha ;
- de préserver les espaces sur lesquels la présence d'espèces protégées a été identifiée, en particulier au site des immeubles Biogallien ;
- de préserver les espaces naturels sur le pourtour du site, de manière à ce que les activités s'implantent dans un écrin vert qui préservera les qualités paysagères existantes mais aussi les corridors écologiques nord-sud (le long de la rocade) et est-ouest (entre le site du Bourgailh et la coulée verte de Mérignac) ;
- de veiller à ce que les espaces publics soient conçus de manière à promouvoir leur appropriation par les entreprises, employés et promeneurs et à prévenir les incivilités (dépôts sauvages, stationnement ventouse, etc.).

Carrefour de l'Alouette

Les contributions des habitants et les sujets débattus tout au long du processus de concertation ont permis d'orienter la conception du projet urbain du Carrefour de l'Alouette. Les objectifs et orientations partagées, regroupées ci-dessous par grandes thématiques, serviront de base à la poursuite de la réflexion et des études urbaines du projet.

- **Les déplacements :** Les participants donnent une véritable importance à pouvoir parcourir le quartier à pied ou à vélo tout en ayant conscience que la voiture est et sera toujours présente. Il s'agira de concilier apaisement des flux routiers, rationalisation du stationnement, mise en sécurité et facilitation des modes de déplacement doux. Il est partagé l'intérêt d'offrir aux piétons des « itinéraires bis », parcours alternatifs aux axes routiers pour se déplacer au sein du quartier et au-delà. Le projet urbain prévoira la création de nouveaux espaces publics qualitatifs, paysagés, adaptés aux nouvelles fonctionnalités du site et aux besoins des nouveaux logements (nouvelle voie de desserte, cheminements doux,...), et permettra la requalification des espaces publics existants, notamment les abords du carrefour de l'Alouette et de l'avenue du Bourgailh. Les itinéraires développés devront favoriser la balade, les cheminements doux, à pied ou à vélo, et la convivialité. Les nouvelles trames viaires permettront de desservir le cœur du quartier mais aussi de le raccorder dans un environnement élargi, à une échelle plus globale, aux quartiers voisinant, en facilitant notamment les accès aux principaux équipements (scolaires, sportifs, publics,...) aux commerces et aux parcs. L'offre de transport en communs sera étoffée par l'arrivée d'un transport en commun performant (liaison extra-rocade) dans l'axe sens Nord-Sud, avenues Haut-Lévêque et du Bourgailh, et l'amélioration des performances de la Liane 4 de bus, dans l'axe Est-Ouest, avenues Pasteur et Général Leclerc.
- **Les commerces :** La vitrine commerciale offerte par les axes routiers du secteur favorise l'implantation d'activités commerciales. Les habitants donnent la priorité à des commerces qui favorisent le lien social et la vie de quartier : il sera privilégié l'artisanat local aux grandes chaînes. Le déplacement des activités du secteur automobile a été évoqué, mais il est en contradiction avec la démarche « Activités en ville dense » de Bordeaux Métropole. Pour améliorer l'image du quartier, il sera étudié une meilleure intégration de ces activités et leur requalification. Afin de renforcer les qualités d'une « ville de la proximité », il est également convenu de diversifier et de stimuler l'offre de commerces et de services, et d'animer une vitalité économique renouvelée.
- **L'habitat :** L'habitat est au cœur de la réflexion sur le quartier et des préoccupations des habitants. La qualité résidentielle pessacaise, mêlant intimité, tranquillité et convivialité est un élément fondamental pour les habitants afin de renouer avec une vie de quartier favorisant les rapports de voisinage. Le projet conciliera intégration de nouveaux logements et renforcement de la vie sociale. La nouvelle offre d'habitat sera proposée à coûts maîtrisés, de formes diverses et de qualités nouvelles (logements, architecture, insertion paysagère et gestion du stationnement) s'inspirant d'un « biotope pessacais ». Les hauteurs des bâtiments seront adaptées au contexte, pouvant être plus importantes aux abords du Carrefour et des grands axes routiers, pour redescendre progressivement au contact des zones pavillonnaires existantes. La gestion du stationnement résidentiel sera particulièrement étudiée afin que le stationnement puisse être rationalisé et faire émerger des usages plus qualitatifs et collectifs. Le projet proposera une imbrication d'espaces partagés et privatifs où se mêleront commerces et logements afin de retrouver un rapport de voisinage plus convivial.
- **La nature.** Historiquement, Pessac « Ville-Jardin » s'est construite autour de grands domaines où la végétation et les grands arbres ont toujours eu une place majeure. Les habitants sont très attachés à ces valeurs donnant une forte importance à l'ambition environnementale du projet et à l'intégration paysagère. Catalyseur de cette volonté, la propriété Thomasson symbolise cet héritage à mettre en valeur au cœur du quartier. La nature en ville sera une composante majeure du projet, partagée par tous. Il s'agira d'installer une nouvelle nature de ville par le paysage et l'espace public, la qualité

environnementale des programmes immobiliers et la promotion d'une « infrastructure verte », afin de donner à la nature et au paysager une place suffisante permettant d'offrir un contrepoids à la densification alentour.

De manière générale, les participants ont manifesté un réel intérêt à être tenus informés des suites de l'étude urbaine et de l'avancée du projet. Dès lors, si la concertation règlementaire s'achève, elle ne constituait qu'une première étape d'accompagnement de la construction du projet urbain. Le processus de concertation engagé a vocation à se poursuivre avec les habitants et les usagers.

CHU Groupe Sud (Hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnoz)

La participation à l'atelier thématique consacré aux sites hospitaliers s'est avérée faible, mais un certain nombre d'avis sur l'aménagement du secteur du CHU ont été exprimés lors de la réunion publique du 25 mai 2017. Les objectifs de développement des activités hospitalières énoncés dans la délibération d'ouverture de la concertation n'ont pas suscité de réaction particulière. Ils seront précisés par le CHU de Bordeaux au terme de l'élaboration de son schéma directeur immobilier, en cours de définition.

La demande d'amélioration des accès pour les employés et les étudiants en revanche appelle des réponses particulières. Si la question de l'accessibilité automobile relève des réponses apportées à l'échelle de Vallée créative, l'amélioration des accès pour les employés et les étudiants empruntant les modes doux (marche à pied et vélo) devra être prise en compte au niveau plus local. Elle passe ainsi par l'amélioration de la sécurité des emplacements vélo à l'intérieur de l'enceinte de chacun des deux hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnoz, mais aussi des itinéraires aux abords des sites jusqu'à leurs principales entrées. Le maillage cyclable prévu dans le cadre de l'opération Vallée créative permettra de répondre à cette attente. Il sera complété par l'analyse de possibilités d'aménagement de parkings vélos au niveau du pôle intermodal de l'Alouette afin que les usagers du train puissent laisser en gare leur bicyclette personnelle. Pour les piétons, la question de la possibilité d'un accès à l'hôpital Xavier Arnoz depuis la gare TER France-Alouette en longeant la voie ferrée a été posée, mais les contraintes techniques liées au manque de place entre les piles du pont de l'avenue Haut-Lévêque compromettent une telle solution. La création d'une ligne de bus performant desservant les deux hôpitaux permettra d'améliorer sensiblement l'accessibilité en transports en commun des deux hôpitaux. Il semble en revanche difficile d'envisager à court ou moyen terme le passage de bus à l'intérieur des enceintes hospitalières, pour des raisons tant techniques que de vitesse commerciale.

Afin de répondre à la demande de services à l'attention des employés, des étudiants et des patients hospitaliers, il est proposé de renforcer l'offre de services sur des centralités urbaines bien identifiées, au premier rang desquelles le Carrefour de l'Alouette et sur le secteur dit Cœur-Bersol (avenue Haut-Lévêque, entre l'avenue Gustave Eiffel et la rue Gutenberg). Plus ponctuellement, la création d'une brasserie est envisagée sur la gare de l'Alouette, entre les deux hôpitaux.

La valorisation des équipements sportifs et du patrimoine naturel des deux hôpitaux est un objectif de l'opération, même si la décision appartient au Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux.

Bersol

Les échanges intervenus dans le cadre de la concertation ont montré que la zone de Bersol était composée de plusieurs secteurs avec des enjeux particuliers : le site Thales, la Cité de la Photonique, le centre commercial Bois-Bersol, le secteur de la Cité des Métiers, la partie gradignanaise de Bersol, etc. relèvent d'objectifs et de temporalités distinctes, qui

appelleront des procédures d'aménagement particulières. Sur l'ensemble de ces sites, les avis exprimés dans le cadre de la présente concertation (que ce soit à l'échelle de Vallée créative ou du secteur de Bersol) convergent avec les attentes formulées lors des deux ateliers du 19 mai 2015 vers une même préoccupation à créer les conditions de l'attractivité et du développement économique, notamment les entreprises à dimension technologique. Cette attractivité passe notamment par l'amélioration des conditions de circulation, le renforcement de l'offre de services, et la création d'un cadre de travail valorisant pour les entreprises et les employés.

La réponse à ces attentes passe par un parti d'aménagement à l'échelle de Vallée créative décliné sur les différents sites de projets qui consiste entre autres à :

- prévoir les aménagements nécessaires à l'insertion des transports en commun prévus pour renforcer la desserte de Vallée créative (en particulier sur les avenues Haut-Lévêque, Gustave Eiffel et Tuileranne) ;
- réviser le plan de circulation de manière à intégrer les aménagements prévus à l'échelle de Vallée créative (restructuration des échangeurs autoroutiers, transports en commun) en maillant les grands sites à restructurer (Thales, Afpa, Europe) afin de fluidifier la circulation et de permettre les porosités ;
- créer une armature paysagère pourvoyeuse de biodiversité, d'ombre et de qualité urbaine le long des principaux axes viaires ;
- apporter un soin particulier à l'intégration paysagère des grandes infrastructures ;
- refondre la signalétique de la zone afin d'en accroître la lisibilité mais aussi la qualité paysagère ;
- enterrer quand elles peuvent l'être les lignes électriques qui grèvent la constructibilité et le paysage ;
- organiser l'offre de services aux employés et aux entreprises autour de polarités constituées et accessibles en modes doux ;
- requalifier les friches industrielles et densifier les sites vétustes et/ou sous-utilisés afin de proposer l'offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises qui permettra d'accueillir les nouveaux emplois.

Annexes

- Annonce d'ouverture de la concertation publiée dans le Journal Sud-ouest du 20 mai 2016.
- Annonce d'ouverture de la concertation publiée dans le Journal de Bordeaux métropole du troisième trimestre 2016.
- Annonce de clôture de la concertation publiée dans le Journal Sud-ouest du 4 novembre 2016.
- Contributions émises sur le site Internet de la participation Bordeaux métropole et sur les registres.

SUD OUEST

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Ventes aux enchères

VENTES AU TRIBUNAL

63639390_CVT

SCP KIEFFER - MONASSE & ASSOCIÉS
Société d'avocats au barreau de Grasse
15, avenue Robert-Soleau - 06600 Antibes
Tél. 04 93 34 88 40 - 04 93 34 40 90 - Fax 04 93 34 80 55
frederic.kieffer@wanadoo.fr - monasse.hkm@wanadoo.fr
www.kieffer-monasse.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal de Grande Instance de Grasse
LE JEUDI 23 JUN 2016 À 9 HEURES,

Trois lots : A Saint-Jean-d'Illiac, résidence Le Village-Vier, 1140, avenue de Bordeaux.
1^{er} lot : appartement de 3 pièces (61 m²) en duplex avec parking dans résidence de tourisme.
2^o lot : appartement de 3 pièces (64 m²) avec parking dans résidence de tourisme.
3^o lot : appartement de 3 pièces (60 m²) en duplex avec parking dans résidence de tourisme.

Mise à prix : 1^{er} lot 52 000 € avec faculté de baisse de 20%
2^o lot **40 000 €** avec faculté de baisse de 20%
3^o lot **51 000 €** avec faculté de baisse de 20%

Consultation du cahier des conditions de vente : Soit au greffe du Tribunal de Grande Instance de Grasse où il a été déposé le 1^{er} octobre 2015, soit au cabinet de la SCP KIEFFER-MONASSE & associés (www.kieffer-monasse.com).

Consignation obligatoire pour enchérir.

Visites : Mardi 14 juin 2016 de 14 h 30 à 16 h 30.

Annonces administratives et judiciaires

63631890_JME

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) sur les communes de Saint-Erillion, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Hippolyte et Saint-Christophe-des-Bardes.
A Saint-Laurent-des-Combes, le **mercredi 25 mai 2016, à 18 heures**, salle polyvalente : présentation de la démarche d'élaboration du PPRMT - présentation de la première phase relative au recensement des phénomènes historiques.



Plus d'infos :
Sur www.gironde.gouv.fr

6362180_LVE



Bordeaux Métropole FIN DE CONCERTATION Élaboration du RLP1

Dans le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLP1), le public est informé que la fin de la concertation dans le 28 maires et à Bordeaux Métropole ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) est fixée au **vendredi 10 juin 2016**.

Aïna JUPPÉ, présidente de Bordeaux Métropole.

6362920_EMO



Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde Service des procédures environnementales ENQUÊTE PUBLIQUE Installations classées pour la protection de l'environnement Bassens

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par M. le Directeur de la société CEREXAGRI en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de capacité d'une unité de fusion de soufre, 14, avenue Mannon-Cornier à Bassens. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera du **7 juin 2016 au 8 juillet 2016 inclus**, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de Bassens où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Bassens.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr accompagné de l'avis de l'autorité environnementale et des résumés non techniques des études d'impact et de dangers. Le commissaire-enquêteur, **M. Hubert BOUTELLIER**, ingénieur de l'école supérieure d'agronomie d'Angers, retraité du secteur viticole ou son suppléant **M. Henri BERBERER** sera présent à la mairie de Bassens, les :

mardi 7 juin 2016, de 9 h à 12 heures ;

mercredi 15 juin 2016, de 9 h à 12 heures ;

vendredi 24 juin 2016, de 13 h 30 à 17 heures ;

samedi 2 juillet 2016, de 9 h à 12 heures ;

vendredi 8 juillet 2016, de 13 h 30 à 17 heures.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an à la mairie de Bassens, à la DDTM et sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

63631890_JME

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) sur les communes de Baron, Branne, Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Espier, Grézillac, Mérgan, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron.

A Daignac, le **jeudi 26 mai 2016, à 18 heures**, salle des fêtes : présentation du projet finalisé du PPRMT avant enquête publique.



Plus d'infos :
Sur www.gironde.gouv.fr

63623800_JMB

Mairie de Saint-Estèphe

AVIS AU PUBLIC

Mesure de publicité prévue par l'article R*123-20-2 du Code de l'urbanisme



Par un arrêté en date du 18 mars 2016, M^{me} le Maire de la commune de Saint-Estèphe a mis en œuvre la modification à procédure simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Estèphe, afin de rectifier des erreurs matérielles. La consultation du public s'étend sur 30 jours consécutifs du **lundi 6 juin 2016 au mardi 5 juillet 2016 inclus**.

Le dossier du projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Estèphe et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public : A l'accueil de la mairie, 33, rue de la Marine, 33180 Saint-Estèphe, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures sauf jours fériés, en ligne sur le portail Internet de la commune : www.mairie-saint-estephe.fr Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert : A l'accueil de la mairie, 33, rue de la Marine, 33180 Saint-Estèphe, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures sauf jours fériés.

*Fait à Saint-Estèphe, le 17 mai 2016,
le maire, Michelle SAINTOUT.*

63634720_BTR

Préfet de la Gironde Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde

AVIS DE MISE

À DISPOSITION DU PUBLIC

Projet de défrichement pour la création d'installations de stockage et de conditionnement de nitramines sur la plateforme pyrotechnique de Saint-Médard-en-Jalles

Il sera procédé à une mise à disposition du public du **30 mai au 13 juin 2016 inclus** du dossier concernant le projet de défrichement d'une surface de 1,52 hectare sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour la création d'installations de stockage et de conditionnement de nitramines sur la plateforme pyrotechnique.

Le responsable de ce projet est la Société HERAKLES. Établissement de Saint-Médard-en-Jalles, avenue Gay-Lussac, 33167 Saint-Médard-en-Jalles. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées au tél. 05 57 20 50 94.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

À la fin de la mise à disposition, le responsable du projet, la Société HERAKLES, recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au préfet, à la Direction départementale des territoires et de la mer.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles, à la Direction départementale des territoires et de la mer, service des procédures environnementales, Cité administrative 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux, ainsi que sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr.

63646390_JMB

Préfecture de la Gironde Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde Service des procédures environnementales

ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement Saint-Genès-de-Lomhard et Haux



Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par M. le Directeur de la SAS DISTILLERIE DOUENCE en vue d'obtenir la régularisation administrative d'autorisation d'exploiter une distillerie sur les communes de Saint-Genès-de-Lomhard et Haux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera du **17 mai 2016 au 18 Juin 2016 inclus**, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé dans les mairies de Saint-Genès-de-Lomhard et Haux, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur, aux mairies de Saint-Genès-de-Lomhard et Haux.

Saint-Genès-de-Lomhard :
Le **mardi 17 mai 2016 de 9 h à 12 heures :**
Le **jeudi 26 mai 2016 de 9 h à 12 heures.**

Haux :
Le **samedi 4 juin 2016 de 9 h à 12 h 30 :**
Le **vendredi 10 juin 2016 de 15 heures à 18 h 30 :**
Le **samedi 18 juin 2016 de 9 h à 12 heures.**

Le public pourra participer à une réunion d'information et d'échanges : Le **jeudi 26 mai 2016 de 19 h 30 à 22 heures**, à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Genès-de-Lomhard.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr accompagné de l'avis de l'autorité environnementale et des résumés non techniques des études d'impact et de dangers. Le commissaire-enquêteur titulaire **M. Gilles ROBERT**, général de division 2^e section ou son suppléant **M. Hugues MASSE**, ingénieur en chef des TPE retraité, sera présent dans les mairies de Saint-Genès-de-Lomhard et de Haux.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, dans les mairies de Saint-Genès-de-Lomhard et de Haux, à la DDTM et sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

63623990_EMO



Bordeaux Métropole AVIS DE CONCERTATION Opération Vallée Créative Ouverture de la concertation

Le public est informé que, par la délibération n° 2016/224, en date du 29 avril 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation relative à l'opération d'aménagement Vallée Créative.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

A la mairie de Gradignan, allée From-Geason-Rodrigues, 33170 Gradignan.

A la mairie de Pessac, place de la V-République, 33604 Pessac.

A la mairie de Mérignac, 60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 33700 Mérignac. Au Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole, Europarc B 15, 15, avenue Léonard-de-Vinci, 33600 Pessac.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet, à compter du **19 mai 2016**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site Internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

La fin de la procédure de concertation sera annoncée par voie de presse.

La présidente de Bordeaux Métropole.

**Passer une annonce
dans votre quotidien
c'est simple et efficace !**
www.sudouest-annonces.com **05 35 31 27 27**
8 h - 17 h (sauf le dimanche)

PAS BESOIN DE SUPERPOUVOIRS POUR UN SUPER JOB

Retrouvez les offres d'emploi du Sud-Ouest dans ce journal les **mercredi, samedi et dimanche** et sur le site www.sudouest-emploi.com

sudouest-emploi

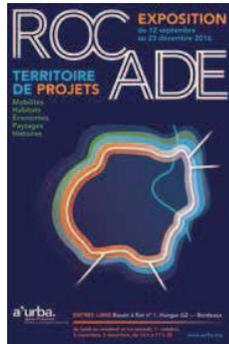


© University of Hyderabad

L'Inde, invitée de la Métropole

Bordeaux Métropole a accueilli en juin dernier l'artiste indienne Faiza Hasan dans le cadre de la coopération internationale.

Née en 1989, Faiza Hasan est originaire d'Hyderabad en Inde. Aquarelliste, elle travaille à partir de tissus, intégrant de la broderie et des objets, et s'intéresse principalement à la cause des femmes. Visages en noir et blanc issus de photographies anciennes, sur lesquels des fleurs brodées ou peintes viennent raconter une histoire empreinte de contradictions. Pour Faiza Hasan : « Le contraste entre la douceur d'un pinceau et la netteté d'une aiguille, la noirceur de la burqa et le rouge éclatant d'une rose vient perturber et briser ce qui serait autrement "juste une jolie image" ». Accueillie pendant un mois par Bordeaux Métropole, dans le cadre de la coopération internationale, l'artiste a présenté une sortie de résidence sous forme de vernissage-conférence le 20 juin dernier.
faizahasana.net



Rocade

Du 12 septembre au 23 décembre, découvrez l'exposition « Rocade, territoire de projets », proposée par l'a-urba, agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine.

Quelle est l'histoire de la rocade? Son actualité? Quels sont les enjeux économiques, écologiques, de mobilité et de cadre de vie autour de cet « objet métropolitain », au cœur du quotidien des habitants? Quelle rocade pour demain? L'a-urba, agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, a décidé de consacrer une grande exposition à la rocade bordelaise, à partir des travaux qu'elle mène depuis plusieurs années. Cartes, photos, vidéos animent l'exposition et décryptent ce territoire « mal aimé ». Deux artistes, Andrea Ho Posani et Jo Brouillon, proposent, quant à eux, un nouveau regard sur la rocade. Enfin, une lecture, interprétée par des comédiens à partir de témoignages audio recueillis par l'anthropologue Éric Chauvier pour son ouvrage *La rocade bordelaise : une exploration anthropologique*, aux éditions Le Bord de l'eau, vient compléter cette exposition inédite.
a-urba, Hangar G2, Bassin à flot n°1 à Bordeaux. Entrée libre. Du lundi au vendredi et les samedis 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre, de 14h à 17h30.
aurba.org



© Lisa Andrieu Lacoste

Temple flottant

Le 8^e Refuge périurbain de Bordeaux Métropole verra le jour à l'automne prochain sur le site du plan d'eau de La Blanche à Ambarès-et-Lagrave.

Dans la lignée du Nuage, du Tronc Creux, des Gueuteurs, de la Vouivre, du Hamac, de la Belle Étoile et de la Nuit Américaine, les Refuges périurbains conçus par Bruit du frigo et développés avec Zébra3, aspirent à révéler le potentiel poétique de la Métropole et à développer des formes d'itinérance. Œuvres architecturales en plein cœur d'espaces naturels privilégiés, les Refuges périurbains invitent à randonner sur le territoire et à s'immerger dans un espace insolite le temps d'une nuit. La conception du dernier né de la collection a été confiée à Lou-Andréa Lassalle, jeune artiste plasticienne travaillant sur la mythologie et les rites. Il sera imaginé comme « un temple flottant qui esquisse des sphinx, gardiens d'une pyramide orientée de telle sorte que les rayons du soleil inondent la cabane d'une lumière porteuse de croyances d'un nouveau genre... ». Dans le cadre de l'Été métropolitain, découvrez les étapes de sa fabrication dans les ateliers de Zébra3 en compagnie de l'artiste les 12 et 19 juillet prochains. Gratuit sur inscription.

etemetropolitain.bordeaux-metropole.fr



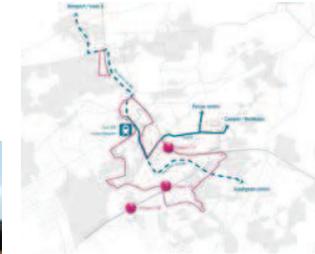
© Jérôme Buchholz

Logements pour tous

Opération « 50 000 logements » : les premiers chantiers sont lancés.

Cité des Métiers à Pessac, Escalade verte à Bassens... Les deux premiers chantiers de l'opération « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » démarrent. Les poses de première pierre ont respectivement eu lieu en mai et juin derniers. Située rue de Canéjan à Pessac, La Cité de Métiers est une opération qui comprend un parc-relais de 142 places et un programme de 157 logements, dont des logements dédiés à un foyer de jeunes travailleurs, une résidence sociale et des logements accessibles en Prêt locatif social pour des chercheurs et doctorants en court séjour. Quant à Bassens, le projet prévoit 40 logements du T2 au T4 en accession sociale et en accession abordable. Pour rappel, le programme « 50 000 logements » lancé en 2010 par Bordeaux Métropole, est mis en œuvre par La Fab (sa société publique locale). Il a pour objectif de produire des logements de qualité, proche des transports en commun et à des prix accessibles (2500 €/m²).

lafab-bm.fr



© Bordeaux Métropole

Vallée créative

Une concertation est lancée jusqu'à mi-novembre concernant le projet d'aménagement « Vallée créative » sur les communes de Pessac, Gradignan et Mérignac.

Du Bioparc jusqu'à la zone d'activités de Bersol en passant par le quartier de l'Alouette et les hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnoz, la « Vallée créative » est un territoire qui s'étend sur les communes de Pessac, Gradignan et Mérignac. Ce vaste périmètre de plus de 500 ha fait l'objet d'un projet d'aménagement piloté par Bordeaux Métropole et les communes concernées. Objectifs? Améliorer les accès automobiles, mieux exploiter les transports en commun, développer le foncier pour les entreprises, répondre aux enjeux environnementaux... Afin de recueillir l'avis des habitants, riverains, salariés, entreprises et étudiants sur les premières orientations du projet, une concertation est lancée depuis le mois de mai dernier (réunions publiques, ateliers thématiques). Vous pouvez vous exprimer sur le projet via les registres dans les mairies concernées, au pôle territorial sud ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole. La prochaine réunion publique aura lieu à l'automne.

Toutes les infos sur : participation.bordeaux-metropole.fr



© Annet Leroy

Agir pour l'emploi

L'ADie, acteur majeur du microcrédit en France, recrute des bénévoles du 19 au 25 septembre prochains sur la métropole bordelaise.

« Être bénévole à l'ADie, c'est appartenir à un groupe social à nouveau dynamisant, avoir l'envie de se retrouver régulièrement et pouvoir continuer à partager un intérêt commun » raconte Claire, bénévole depuis un an. 1 300, c'est le nombre de bénévoles en France. Étudiants, retraités, professionnels en activité, créateurs d'entreprises eux-mêmes..., ils sont issus d'horizons différents mais agissent tous pour une même cause : soutenir l'emploi près de chez eux. L'ADie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pas besoin d'être un spécialiste de la création d'entreprise pour rejoindre les équipes de l'ADie!

Plus d'infos : adie.org ou écrivez à : jcarrere@adie.org

SUD
OUEST

Annonces légales et officielles

www.sudouest.fr

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

64374360_BTR

BORDEAUX MÉTROPOLE
FIN DE LA CONCERTATION
Opération Vallée Créative

Le public est informé que la fin de la concertation portant sur l'opération d'aménagement Vallée Créative dans les communes de Pessac, Gradignan et Mérignac et à Bordeaux Métropole ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) est fixée au 30 novembre 2016.

Alain Juppé,
président de Bordeaux Métropole.

Passer une annonce
dans votre quotidien
c'est simple et efficace !

www.sudouest-annonces.com

05 35 31 27 27

8h-17h (semaine)

64361800_MBI

Communauté de Communes du Val de l'Eyre
RAPPEL DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Belin-Béliet

Enquête publique sur la déclaration de projet concernant l'ouverture d'une carrière lieu-dit La Grave portant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Belin-Béliet mis en révision.

Par arrêté en date du 14 octobre 2016, la présidente de la Communauté de communes du Val de l'Eyre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Belin-Béliet.

A cet effet, M^{me} Odile NEUMANN, domiciliée 4, allée des Pins de Pujau, Biganos (33380), retraitée, a été désignée par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur titulaire, et M. Hugues MORIZOT, domicilié 50, rue Bourbaki à Talence (33400), chargé d'intervention en environnement, comme commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Belin-Béliet, du 2 novembre 2016 au 2 décembre 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M^{me} le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie les lundi 7 novembre 2016, 14 novembre 2016, 21 novembre 2016 et 28 novembre 2016, de 14 h à 17 heures. Elle sera présente également le samedi 26 novembre 2016, de 9 h à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés, à l'issue de l'enquête, pendant un an à la mairie de Belin-Béliet, au siège de la CC du Val de l'Eyre et sur le site Internet de la CC : www.valdeleyre.fr

La Présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre,
Marie-Christine LEMONNIER

ENTREPRISES

Inscrivez-vous aux alertes sur

SudOuest-marchespublics.com

→ 100 % GRATUIT
→ TOUS LES MARCHÉS
DU SUD-OUEST

Rendez-vous dans la rubrique
"Alerte automatique des entreprises"

L'immobilier comme vous l'aimez

- TOUS LES MARDIS : DANS VOTRE QUOTIDIEN
- UNE FOIS PAR MOIS : LE MAGAZINE
- SUR LE SITE SUDOUEST-IMMO.COM :
DÉPÔT D'ANNONCES GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

SudOuest-immo

TOUT L'IMMOBILIER DE LA RÉGION

SUD
OUEST

www.sudouest.fr

Charente
LibreLa République
DES PARENTS

L'ÉCLAIR

DL DORDOGNE
LIBRE

LESTYNEK Dominique

APPELATION:

L'idée d'ARC CREATIF fait appel à une notion plus géographique permettant de mieux associer activité et mobilité qui sont les problèmes majeurs de ce secteur.

PERIMETRE:

Cet arc doit prendre en compte l'aéroport pour garantir une véritable intermodalité avec le transport aérien qui est utilisé largement par les personnes qui travaillent sur cet arc.

DONNER UNE PRIORITE AUX MODES ALTERNATIFS NON POLLUANTS:

- Modes par voie ferrée: Il s'agit du train en intermodalité avec le tramB à la gare de l'Alouette et du tram B prolongé jusqu'à la zone aéroportuaire pour rejoindre la ligne A. La ligne B deviendrait alors la colonne vertébrale des déplacements sur cet arc. Il convient d'ajouter que la réalisation du tram à Gradignan serait parfaitement complémentaire.

- Modes doux: Piétons et vélos doivent avoir une priorité absolue en réalisant des pistes cyclables reliant l'ensemble de l'arc avec un maillage des capillaires. Les piétons doivent bénéficier de trottoirs larges, arborés avec de petites haies séparatives des voies de circulation automobile.

SORTIR UN PEU DE LA SPECIALISATION FONCTIONNELLE:

de Le Corbusier en créant quelques îlots d'habitat ou de résidences services dans ces zones d'activité réduisant concrètement les mobilités pendulaires.

SQF

ET LA GARE DE L'ALOUETTE ?

L'OIM Inno-Campus compte un autre secteur, non soumis à concertation semble-t-il, celui de la Gare de l'Alouette, sur une surface de 9 ha 9. Il va du Carrefour Clavé-Magellan / Haut-Lévêque jusqu'à la jonction Allée du Haut-Lévêque / Avenue du Haut-Lévêque, en face de l'entrée du CHU Xavier Arnoz.

Le Syndicat des Quartiers de France souhaite apporter ses remarques sur l'avenir de cette zone.

1) Le secteur de la « gare » : Le SQF réaffirme sa demande d'un bâtiment permettant aux voyageurs attendant le TER sur le quai, d'être à l'abri du vent, de la pluie, et aussi du soleil, alors que les quais sont orientés plein ouest, face aux vents dominants. Des emplacements doivent être réservés à cet effet. Nous souhaitons que les espaces alentours (rue de la Métropole, rue Martin Luther King) conservent leur caractère boisé de grande qualité (nombreux grands arbres), et que l'urbanisation soit faite « dans la dentelle ».

2) Secteur « Chanoine Lillet » : Le SQF considère avec circonspection l'idée de mettre une activité de café/brasserie dans ce lieu. Sa rentabilité nous semble incertaine, car sa situation est un peu éloignée du pôle multimodal lui-même : gare Alouette-Station tram. En revanche, un hôtel hospitalier, une résidence hospitalière, demandes portées par le SQF et la Fédération des Syndicats et Comités de Quartiers de Pessac nous y semblent en situation. Cet îlot devra, autant que possible retrouver un environnement végétalisé, car nous

n'oublions pas que les riverains l'appelaient « Le petit bois » avant sa destruction, d'abord pour en faire un parc-relais, puis pour en faire la base de vie du chantier du tram.

3) Secteur « Martin Luther King » : Le SQF sait que plusieurs parcelles de cette zone appartiennent à Bordeaux-Métropole. Cependant, nous nous opposerons à tout aménagement ne préservant pas la chartreuse « Castillon », magnifique bâtisse qui mérite d'être conservée dans son écrin vert. D'autre part, une lisière boisée en contrebas du pont de l'avenue du Haut-Lévêque doit être aménagée ou construite avec parcimonie. Les hauteurs des constructions ne devant pas atteindre la hauteur du pont. Nous n'oublions pas que lors de la présentation du projet tram, la possibilité d'une voie destinée à un transport en commun en site propre avait été évoquée. Celle-ci devait prendre place sur le pont, alors que les cheminements doux, piétons / vélos étaient déplacés sur une passerelle accolée au côté ouest du pont. A l'heure où on parle d'un Bus à Haut Niveau de Service allant vers Bersol et Gradignan, tout aménagement se devra de préserver cette solution. Nous serons vigilants à ce sujet.

4) Parcelle Xavier-Arnoz : Le SQF n'a pas de remarque à faire sur la densification à cet endroit. Il demande en revanche une vigilance sur l'architecture retenue, face à deux arcachonnaises très typique de ce début d'Allée du Haut-Lévêque.

Après avoir participé à toutes les réunions de la concertation préalable, le Syndicat des Quartiers de France et environnants, estime que les habitants de ses quartiers sont intéressés au premier chef dans leur cadre de vie futur par l'O.I.M Inno-Campus, même si c'est tout l'ouest de Pessac qui est concerné. Cela l'amène à faire les remarques suivantes :
Mobilités : Le carrefour de l'Alouette s'est construit au fil du temps, sans réflexion générale. Il ne répond pas, dans sa forme actuelle aux enjeux présents et encore moins futurs. Il est le cœur d'un nœud de communications central pour l'ouest de la Métropole. Dans le sens ouest-est, il permet aux habitants de l'ouest de Pessac de se rendre vers le centre-ville de la Métropole, soit en véhicule particulier soit en transports en commun par la LIANES 4. Nous pensons que le tracé de cette ligne de bus doit être le plus rectiligne possible sur l'avenue du Général Leclerc. Nous proposons que des navettes électriques de petite capacité sillonnent les quartiers alentours (Cap de Bos, Magonty, Bacalan), pour rabattre les usagers vers cette ligne prioritaire. Dans le sens nord-sud le carrefour est situé sur un axe unissant les plus importantes zones d'emploi de la Métropole, entre Gradignan et le Haillan, en passant par la zone aéroportuaire. Sur cet axe, le CHU Haut-Lévêque, avec notamment son unité de cardiologie, demande un accès protégé. Le Syndicat des Quartiers de France souhaite que cet axe nord-sud, à la fois axe des mouvements pendulaires de travail et « axe de la vie » (accès aux hôpitaux), se voit attribuer une place prioritaire. Nous privilégions une réponse très forte par les transports en commun : soit par BHNS, soit par la prolongation du tramway vers la zone aéroportuaire. Deux itinéraires peuvent être retenus pour l'un ou l'autre de ces modes :

-par l'avenue du Bourgailh, puis le Bioparc

-en longeant la forêt du Bourgailh le long de la rocade vers le Bioparc, par l'avenue de Monbalon. Cette solution permettant la vitesse d'exploitation la plus rapide vers l'aéroport, et la zone aéroportuaire où pourrait se faire la liaison entre les lignes A et B du tram.

Cette solution est la seule durable au problème de l'engorgement de la rocade, et pour nos quartiers, de toutes les voies plus ou moins parallèles à celle-ci, qui subissent une surcharge de circulation liée aux mouvements pendulaires de travail (que vous appelez "itinéraires malins").

La configuration du carrefour futur devra donner, à notre sens, la priorité à cet axe par rapport à la liaison vers Bordeaux.

Nous voulons également dire notre méfiance voire notre rejet pour la mise en double sens de l'Avenue de Beutre dans sa partie la plus proche de l'Alouette, entre l'Avenue Locarno et l'Avenue du Bourgailh. Il n'y a guère plus de dix mètres entre un éventuel feu permettant la sortie de cette voie et celui de l'intersection est-ouest/ nord-sud à l'Alouette. Ce serait un

bouchon quasi permanent assuré, tant de nombreux quartiers en amont (Magonty, Haut-Livrac, Macédo, Cap de Bos dans sa partie nord) y trouveraient un débouché naturel. Surtout si une nouvelle voie, parallèle à l'avenue du Bourgailh était tracée, avec de nombreuses constructions sur l'un de ses côtés (comme vu sur le plan soumis à la concertation le 7 juin).

Toujours sur le plan des mobilités, la fermeture annoncée du passage de l'Allée du Haut-Lévêque vers Bacalan, nous oblige à rappeler la nécessité voire l'urgence d'un passage sur ou sous la voie ferrée entre les quartiers de France et Bacalan, pour lesquels un emplacement est réservé au PLU, à hauteur de l'étang de Jozereau. Ce passage, prévu dès l'origine de la fermeture du passage à niveau et de l'ouverture du passage sous la voie ferrée, rue Paul-Emile Victor n'a jamais été réalisé. Le quartier de Bacalan étant coupé de son pendant le quartier de France (liés historiquement) et de ses commerces, son absence donne à ses quartiers pour seul débouché la rue P-E Victor, vers les commerces de Cestas, (hors Métropole), alors qu'il serait plus utile de conforter l'activité des commerces de France en facilitant leur accès direct pour les habitants présents et à venir de Bacalan.

2) Logement : Le Syndicat des Quartiers de France, souhaite que dans le cadre de sa reconfiguration, le carrefour de l'Alouette devienne, outre un nœud de voies de communication, un lieu de vie animé bénéficiant d'une desserte privilégiée par les transports en commun. Pour cela des commerces et services devront y être créés ou confortés (voir paragraphe 3). Nous concevons que dans le cadre de l'opération 50.000 logements, l'offre y soit augmentée. Nous privilégierons les solutions associant (sur le carrefour) des commerces en rez-de-chaussée (penser aux terrasses pour les bars et restaurants) et des logements au-dessus. Nous pensons que l'acceptabilité de ces opérations par les habitants sera meilleure si les architectures retenues reprennent des éléments de l'architecture locale, qui donnent leur identité à nos quartiers : couleurs (-le rouge et le blanc des parements des « arcachonnaises », pentes de toits (« arcachonnaises » toujours), pièces de charpente (« arcachonnaises » encore). La proximité de la Villa Alice, emblématique de ce quartier doit être inspirante pour les architectes, même et surtout si les matériaux utilisés sont le béton, le verre et l'acier. Nous pensons également qu'un immeuble de hauteur (plus de cinq étages ?) pourrait être implanté sur le carrefour, en guise de « signal », marquant cette centralité secondaire de Pessac. Nous souhaitons que l'architecture n'y soit pas banalement contemporaine, de parallélépipèdes dont la seule originalité est le traitement de la façade, c'est-à-dire coupée des racines locales, identique à celle que l'on peut trouver dans n'importe quelle ville de France. Nous souhaitons également que les hauteurs maximales soient situées le long des axes (R +3 /R + 4) pour descendre à R + 2 / R + 1 + attique en arrière, au contact des zones pavillonnaires existantes.

3) Commerces et services : La zone de l'Alouette doit voir l'offre de commerces de proximité y devenir de première importance, y compris en aidant la migration de certains commerces des zones de France et Haut-Livrac. Nous espérons que des emplacements y seront réservés pour les équipements publics, école, crèche, salle de sport ou culturelle, en relation avec l'augmentation du nombre d'habitants dans le secteur. C'est peut-être l'occasion d'obtenir d'y déplacer le commissariat de Police actuel, vétuste, car, outre l'accessibilité de l'Alouette (proximité de la rocade), ce quartier est situé à proximité du centre géographique de Pessac. Cette évolution nécessitera l'abandon, ou au minimum la diminution des activités liées à l'automobile, qui devront être délocalisées vers le Grand Bersol.

Nature : Tous les Pessacais sont très attachés à la place de la nature dans la ville, faisant de Pessac une « ville-jardin », qui la rend particulièrement attractive. Il est important pour les habitants de nos quartiers que la place de la nature soit conservée, voire améliorée sur le carrefour, qui nécessitera un traitement paysager particulièrement attentif. Et cela, d'autant que la densification impactera forcément de façon négative cette place de la nature. C'est pour cela que nous demandons que la « propriété Thomasson » (angle de l'Avenue de Beutre et de l'Avenue du Bourgailh), soit traitée avec la plus grande réserve. Cet espace qui possède de grands arbres (platanes et marronniers notamment) est également

emblématique du quartier. Cet îlot devra soit être englobé dans une activité commerciale haut-de-gamme bénéficiant justement de cet environnement qualitatif (hôtel de charme, qui fait défaut dans l'offre pessacaise ?) ou un équipement ouvert au public (jardin ?), qui ferait un contrepoids à la densification des alentours.

remilej

Un support supplémentaire concernant la piste cyclable du cimetière qui ouvrirait une nouvelle voie beaucoup plus directe que l'existant entre le bassin d'emploi de l'aéroport et les quartiers de Pessac extra-rocade.

https://docs.google.com/presentation/d/1Nf3V5Dwv-Fj6QQPgL3creM_IPV3hcW7h...

Il me semble particulièrement important de saisir l'opportunité de ce projet d'aménagement pour faciliter la circulation à vélo dans ce secteur. En effet, beaucoup de riverains immédiats (Pessac, Merignac, Gradignan) pourraient opter pour l'utilisation du vélo pour se rendre sur leur lieu de travail, souvent plus rapide que la voiture aux heures de pointes. Ils sont actuellement souvent découragés par le manque d'infrastructures adaptées (bandes, pistes, arceaux...).

Voici ci-dessous une liste non exhaustive d'aménagements cyclables qui pourraient grandement contribuer à faciliter la circulation des usagers du vélo dans le secteur :

* l'accès au bioparc de Mérignac depuis Pessac via le Bourgail aurait besoin d'une piste cyclable roulante de le long de la cité funéraire. Actuellement un parcours non fléché assez cahoteux et parfois boueux est empruntable par les cyclistes, mais il est peu confortable et peu connu. Cet itinéraire permettrait en outre d'ouvrir une voie cyclable pour tous les pessacais extra-rocades travaillant dans la zone aéroportuaire à Merignac.

* Une passerelle piéton et vélo au niveau du parc Jozereau à Pessac-Alouette : permettrait de relier beaucoup plus rapidement à vélo tout le secteur Bersol depuis France, Cap de Bos, Haut-Livrac, sans devoir faire le crochet de l'avenue du haut-Lévêque, par ailleurs pas idéale pour les vélos malgré les bandes cyclables à cause du croisement avec le tram et des carrefours routiers le long de ce parcours. Cette passerelle permettrait par ailleurs de relier les habitants de Bacalan aux commerces et services d'Alouette France

* Une piste cyclable à partir du tunnel de la rue Paul Emile Victor à Pessac reliant l'Ouest de la zone d'activité Bersol. Ce tunnel, dont il faudrait par ailleurs améliorer l'accessibilité aux vélos/piétons, permet de relier les quartiers Ouest de Pessac à la zone d'activité Bersol. Cet accès vélo par l'Ouest est actuellement inexistant, et les voies automobiles existantes sont particulièrement inhospitalières pour les vélos. Cette liaison sera t particulièrement cohérente avec l'aménagement Chappement en cours.

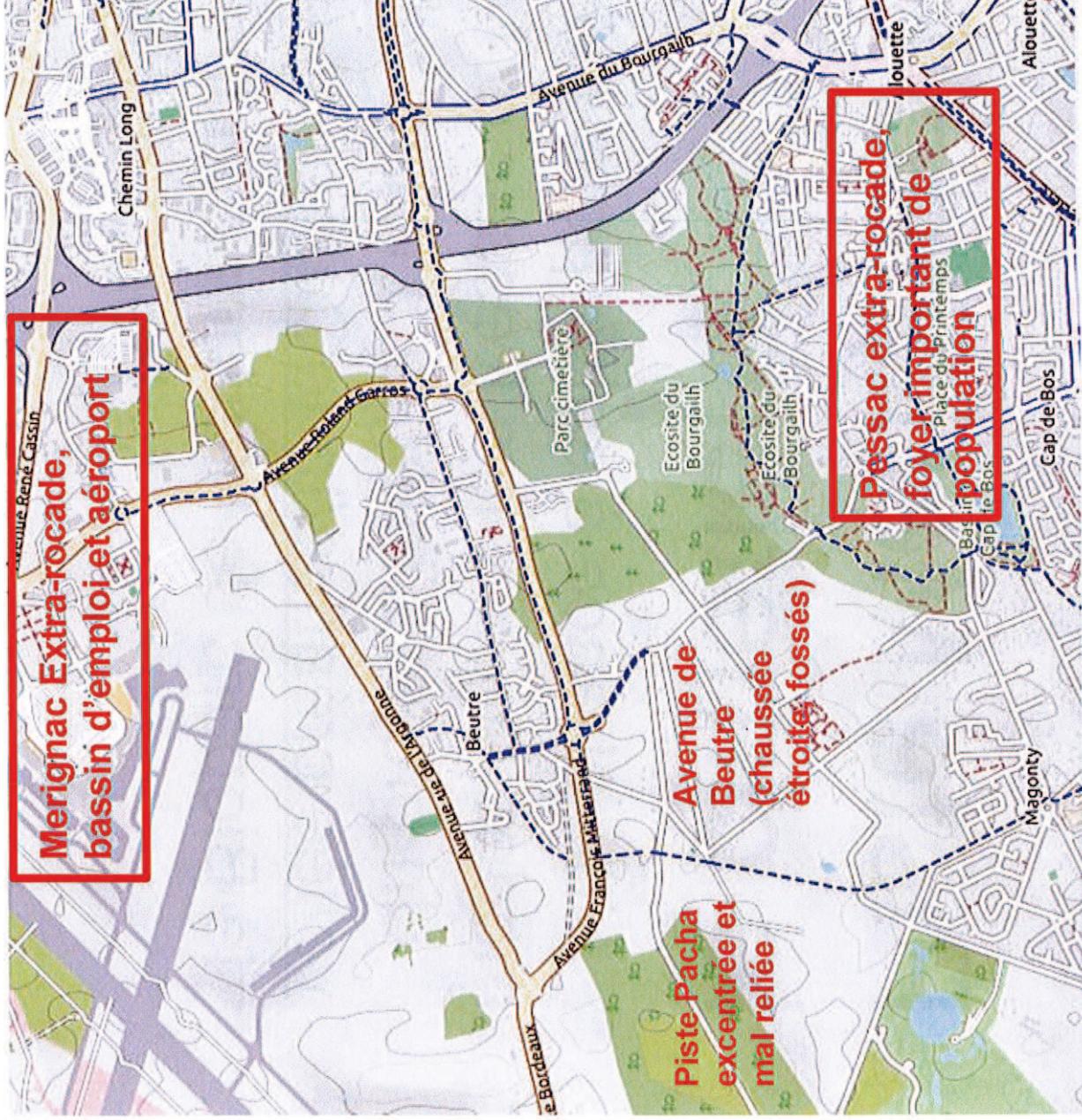
Les plans associés à ces propositions sont disponibles en ligne ici : https://drive.google.com/open?id=1Nb7fB_iQLpysnCtRjUO0e1Omfp4&usp=sharing

Je suis par ailleurs disponible pour toute discussion complémentaires concernant les aménagements vélos associés à ce projet.

Piste Merignac-Pessac via le cimetière

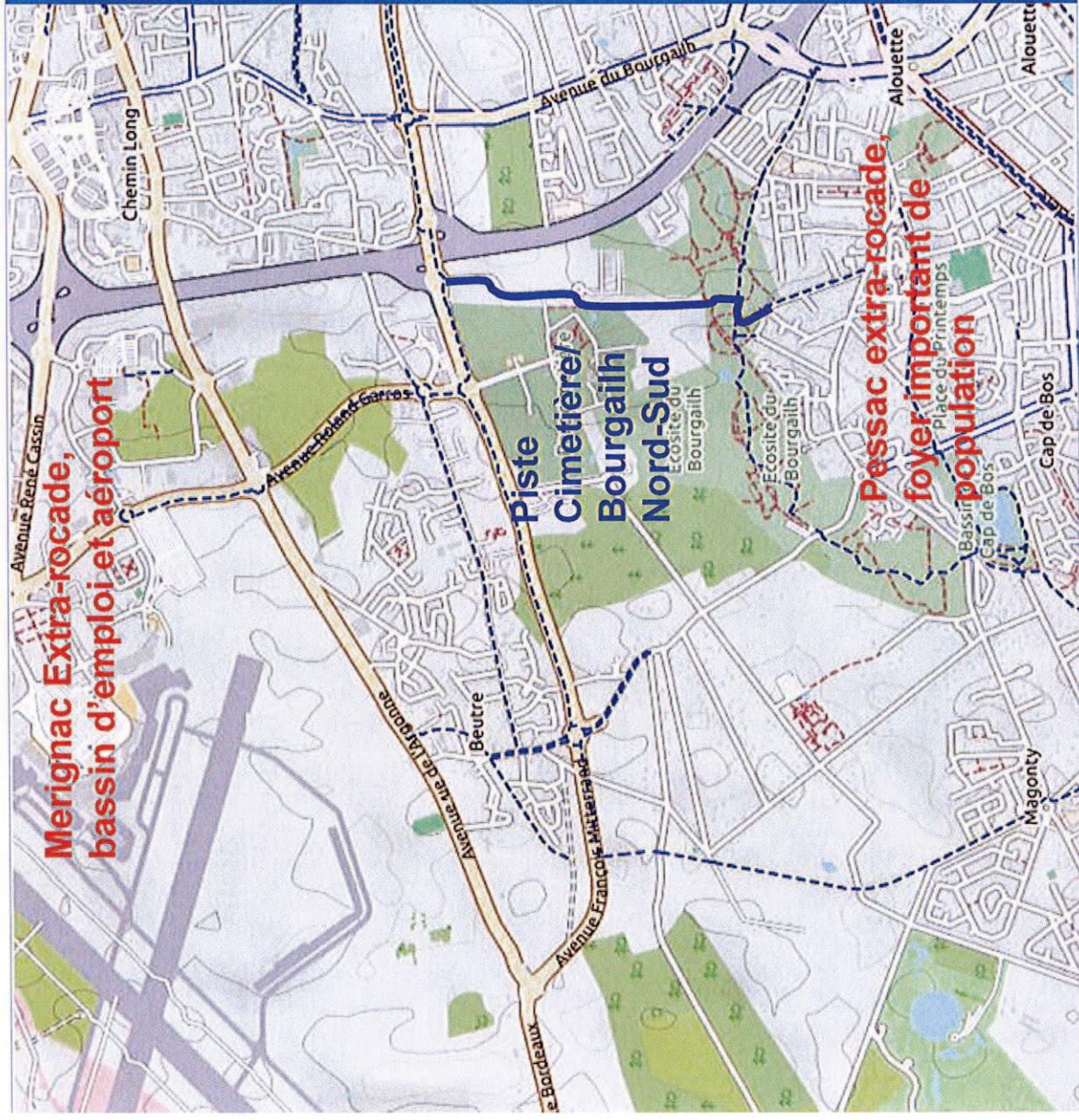
Une chance à saisir pour favoriser réellement les modes doux entre Pessac et Mérignac extra-rocade.

Un projet s'intégrant dans "[l'aménagement de la vallée créative/InnoCampus](#)" (Liaison cyclable entre le Bioparc de Merignac et les hopitaux Arnozan et Haut Leveque)



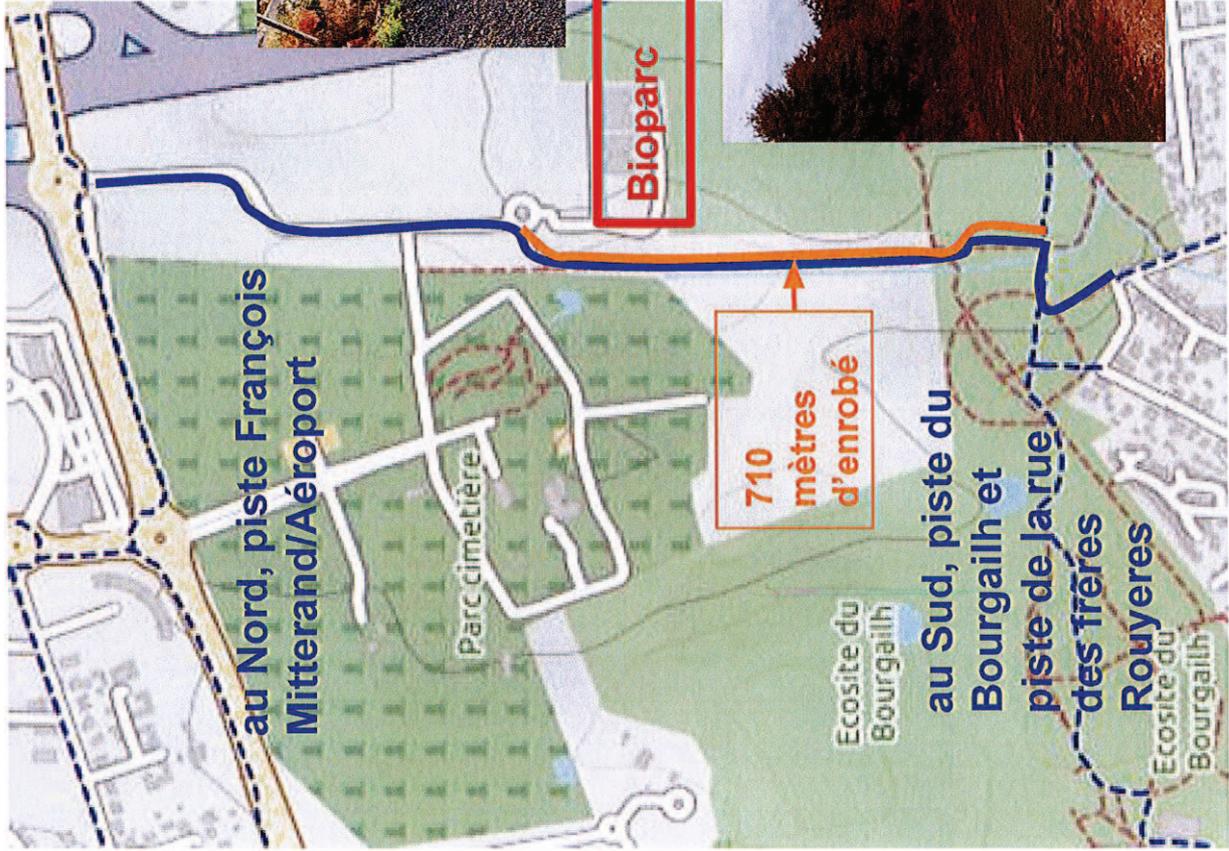
Pessac <-> Merignac extra rocade à vélo, état des lieux

Manque de liaisons douces
aménagées directes et
continues entre un foyer de
population important et un
bassin d'emploi à portée de
vélo (5km).

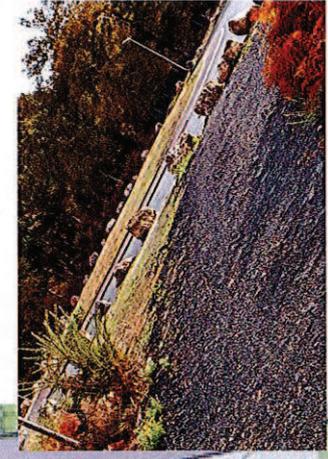


Pessac <-> Merignac extra rocade à vélo, proposition d'aménagement

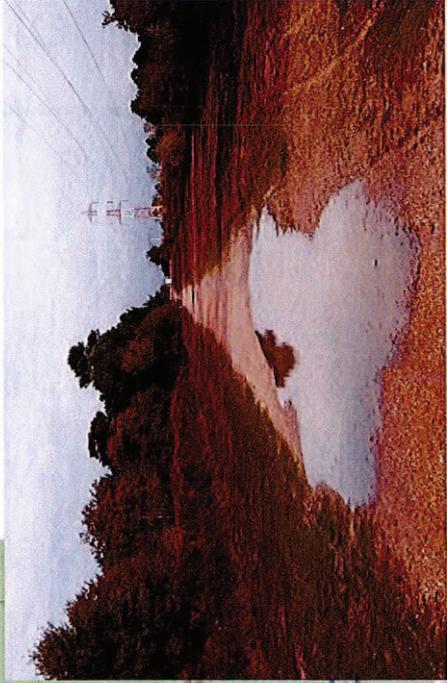
Création d'une piste cyclable directe, et bien connectée au réseau existant à l'Est du parc cimetière et du Bourgaillh. Favoriser ainsi le développement de la part modale du vélo sur cet itinéraire (objectif Bordeaux Métropole 15% en 2020).

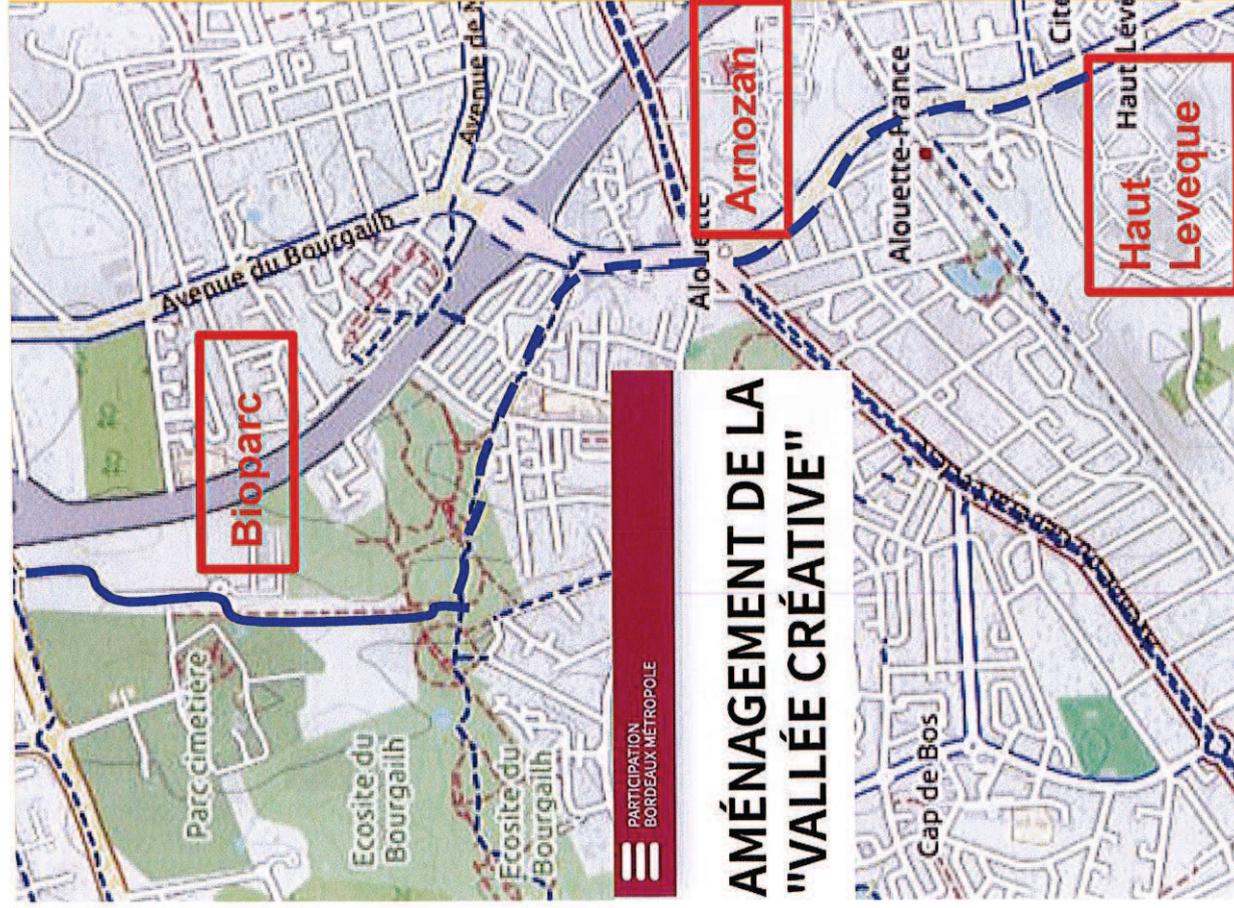


Piste cimetièrre, un investissement modéré et rentable



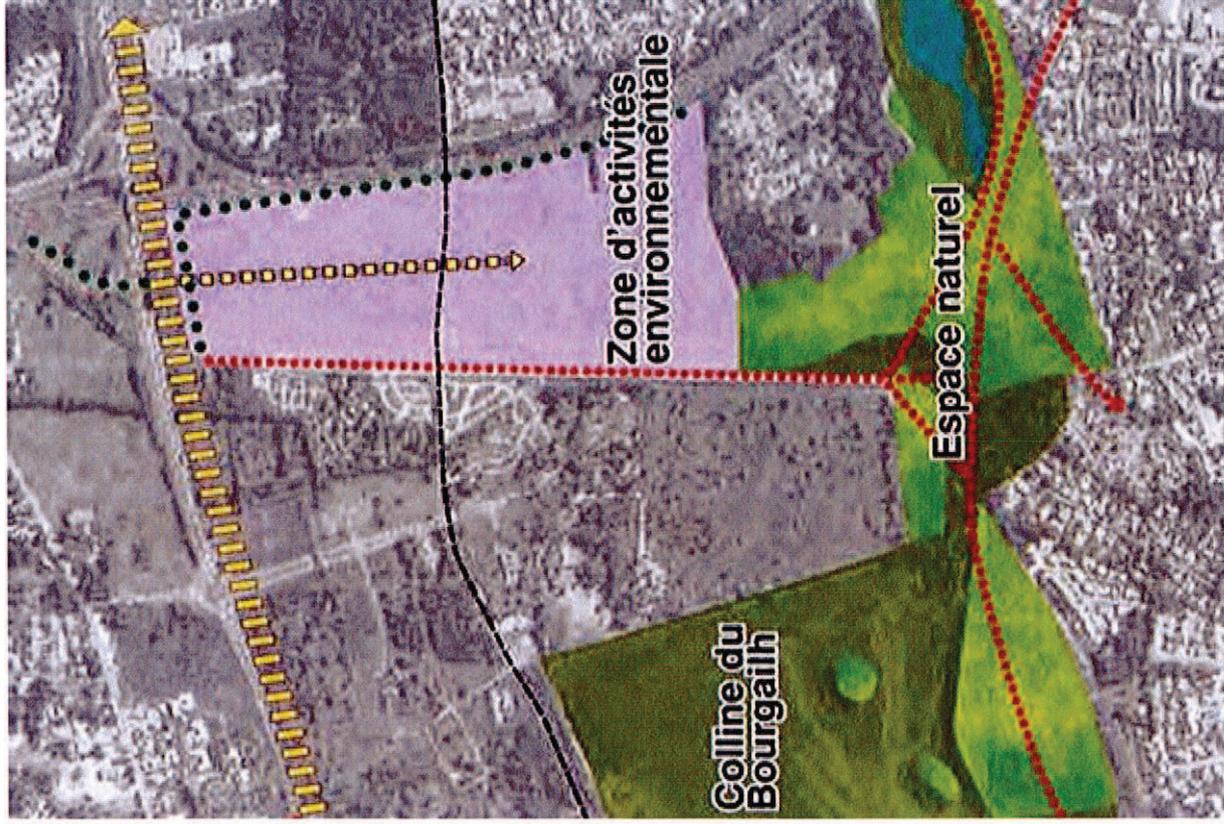
Le tracé qui existe déjà est très peu roulant, exposé aux intempéries (boue, flaques) et confondu avec l'allée Charles Darwin sur la partie Nord. Un enrobé sur 710 mètres et un fléchage allée Charles Darwin suffiraient à ouvrir un itinéraire cyclable continu (coût ~ 100k€)





Une piste cyclable pour le développement de la vallée créative

Ce projet, dont la [concertation sur le site Bordeaux métropole](#) s'achève le 30 novembre 2016, s'intéresse aux mobilités principalement sous l'angle des déplacements automobiles et transports en commun. Or il n'existe pas actuellement d'itinéraire cyclable direct et continu entre le Bioparc Mérignac et les hôpitaux Arnozan et Haut Leveque. La piste du cimetière pourrait contribuer à contenir l'augmentation du trafic automobile et favoriser le développement économique de la zone.



Un projet ancien non abouti et un tracé plus direct possible?

Le [PLU de 2006](#) prévoyait initialement un cheminement piéton-vélo en ligne droite depuis la piste du Bourgailh. Actuellement ce tracé est tronqué à la hauteur du Bioparc par la clôture du cimetière qui semble désormais inclure la partie Nord du chemin. Une requalification de cet espace permettrait la récupération d'un tracé encore plus direct et plus plat entre Pessac et Mérignac, sans négliger la desserte du Bioparc par une dérivation à l'Est.

Intranet x Site officiel de Bordeaux M... x Aménagements Cyclables... x

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=11b7f6_jQLpysnC8fjU0d4Dm1f4&ll=44.7798725539097%3C-0.6721401500000184&sz=17

Rechercher

A La Boonn

Comtoixion

Château Haut-Bacalan

Impressionnerie A. Gaultier

Hydraulique Aquitaine

Groupes CARROIT

Mediapost

Adapost ESAT

Des soci Margellan (ex)

Cadot

Synergy

Avenue Surcouf

Rue de la République

Rue Paul Hélie

Bernes Dominique

Google My Maps

Données cartographiques ©2016 Google Imagerie ©2016 DigitalGlobe Conditions d'utilisation 50 m

16:24 01/12/2016

Piste Cyclable Bersol-Ouest (traç...

name
Piste Cyclable Bersol-Ouest (traçé hypothétique)

description
Intérêt: ouvrir un accès vélo à toute la zone Ouest du parc d'activité Bersol, pour les résidents de Pessac Chappement, Cap de Bos, Magonty, Cestas. Cette possibilité d'accès est actuellement inexistante et les itinéraires automobiles sont particulièrement dangereux pour les vélos (voies étroites bordées de fossés avec une importante circulation automobile).

Intranet x Site officiel de Bordeaux M... x Aménagements Cyclables... x +

Rechercher

Passerelle Vélo Jozereau

name
Passerelle Vélo Jozereau

description
relier les quartiers de France/Cap de Bos à Bersol plus directement. Relier le quartier Bacalan aux commerces de France

Connexion



Google My Maps

Données cartographiques ©2016, Google Imagerie ©2016, DigitalGlobe, Conditions d'utilisation - 10 m

10:27 01/12/2016

Intranet x Site officiel de Bordeaux M... x Aménagements Cyclables ... x +

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1N67B_1QLpysmCt8jU0taL0mf4&ll=44.8085717800584%2C-0.6758147499999723&w=17

Rechercher

← Piste Pessac/Mérignac Bioparc

name
Piste Pessac/Mérignac Bioparc

description
Intérêt: relier les zones résidentielles de Pessac au Bioparc de Mérignac, et à l'ensemble du bassin d'emploi aéroportuaire.

Connexion

LAGARRIGUE AQUITAINES SAS

Ademtech

BIOPARC Bordeaux Métropole

Technique Et Equipement Médical

Bertrand Denis

Rue du Duc

Bois du Peugue

Le Peugue

La Lagune

Google My Maps

Données cartographiques ©2016, Google Imagerie ©2016, DigitalGlobe, Conditions d'utilisation - 50 m

10:26 01/12/2016

Mesange

On n'est pas en centre ville et les espaces libres autour des bâtiments doivent respecter l'esprit originel de la "coulée verte" de l'agglomération, les plus légers et les plus discrets possibles, adaptés également aux espèces animales et végétales protégées présentes sur le site.

Il est dommage que la dimension qualitative n'ait pas davantage guidé les aménagements précédents.

Tous les outils règlementaires existent pourtant pour exiger de cette opération une qualité renforcée.

L'espace tampon avec les riverains situés au sud doit également être traité réellement, et ne pas consister en seulement un maintien des espaces en friche à l'arrière du bioparc. Un traitement végétal de type haie arbustive dense serait le bienvenu en limite de clôture, pour masquer les parkings, qui à ce jour sont particulièrement dépouillés.

Les aménagements à venir devront également garantir une bonne évacuation des eaux pluviales, qui ne doivent en aucun cas impacter les espaces limitrophes.

Enfin, n'oublions pas que le site est installé au coeur d'une zone humide, et que des compensations seront à prévoir.

Concernant le bioparc, il est indispensable de terminer l'assainissement (aujourd'hui eaux rejetées dans la nature, non terminé).

la qualité de bâti et des espaces publics est essentielle.

Il s'agit d'inventer un vocabulaire d'aménagement correspondant à la dimension naturelle du site.

On n'est pas en centre ville et les espaces publics doivent garder le c

Jean Dubourg

Le Mardi 29 novembre 2016 à 14h35

Jean dubourg, responsable études et valorisation à la direction du patrimoine immobilier de l'université de Bordeaux, 351 cours de la libération – 33400 Talence « jean.dubourg@u-bordeaux.fr »

L'université de Bordeaux s'inscrit probablement dans les axes d'objectifs de l'opération « Vallée créative » et notamment dans le nécessaire valorisation du potentiel de formation de recherche et d'innovation du campus CENBG.

Concernant l'axe spécifique « Mobilité » vous trouverez ci-joint au présent registre le dossier de bilan des moyens d'accès au site CENBG de Gradignan intitulé « les différents types de transports en commun pour accéder au CENBG » en date du 12-02-2015 (10 pages). Sur cette base nous poursuivrons nos échanges avec Bordeaux Métropole et la commune de Gradignan afin de force converger nos ambitions respectives et communes dans l'intérêt général et du territoire.

le mardi 23 novembre 2016 à 14h35.

1

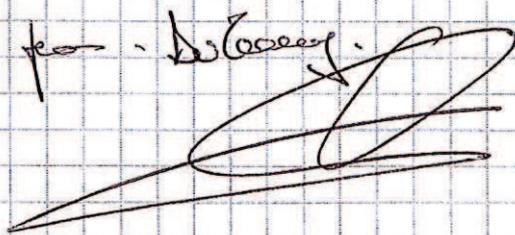
Jean Dubourg, responsable études et valorisation à la
direction départementale d'équipement de l'université de
Bordeaux, 351 cours de la libération 33405 Talence

"jean.dubourg@u-bordeaux.fr"

L'université de Bordeaux s'inscrit pleinement dans les
axes d'objectifs de l'opération "vallée verte" et recherche
dans la nécessaire valorisation du potentiel de formation
de recherche et d'innovation de la commune et du CENBQ.

Concernant l'axe spécifique "mobilité" vous trouverez
ci-joint en annexes le dossier de bilan des
moyens d'accès au site du CENBQ de Gradignan
intitulé "des différents types de transports en commun pour
accéder au CENBQ" en date du 12-02-2015 (10 pages).

Sur cette base nous poursuivons nos échanges avec
Bordeaux Métropole et la Commune de Gradignan afin
de faire converger nos ambitions respectives et communes
dans l'intérêt général et de tenir compte :

jean.dubourg


Jean DUBOURG

Responsable d'études prospectives et de valorisation
immobilière

T 05 40 00 36 00 - F 05 40 00 66 77

P 06 65 70 20 02

jean.dubourg@u-bordeaux.fr

Service stratégie et programmation

Direction du patrimoine immobilier (pôle PILPSE)

351, cours de la libération - Bât C4 - 33405 TALENCE CEDEX

www.u-bordeaux.fr

université
de **BORDEAUX**

LES DIFFERENTS TYPES DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR ACCEDER AU CENBG

*Bilan des transports en commun pour l'accès au
CENBG depuis Bordeaux centre-ville.*

Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan
CENBG - UMR 5797 CNRS – Université de Bordeaux
19 Chemin du Solarium
CS 10120
33175 Gradignan
Tel. : 05 57 12 08 00
Fax. : 05 57 12 08 01

Jean DUBOURG

Université de Bordeaux,

351 av. Libération

33 400 TALENCE

par. de la Gare. @ U. Bordeaux, Fr

Jérôme Baussart, Teresa Kurtukian-Nieto, Philippe Moretto

13/02/2015

CONTEXTE

Le Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux - Gradignan est un laboratoire de Recherche sous la double tutelle du CNRS et de l'Université de Bordeaux (<http://www.cenbg.in2p3.fr>).

Le CENBG a la particularité de se situer sur un site de 12 ha du campus de l'Université de Bordeaux, excentré par rapport au site principal à Talence. Deux accès au laboratoire sont possibles :

- Par le Chemin du Solarium
- Par l'allée du Haut Vigneau

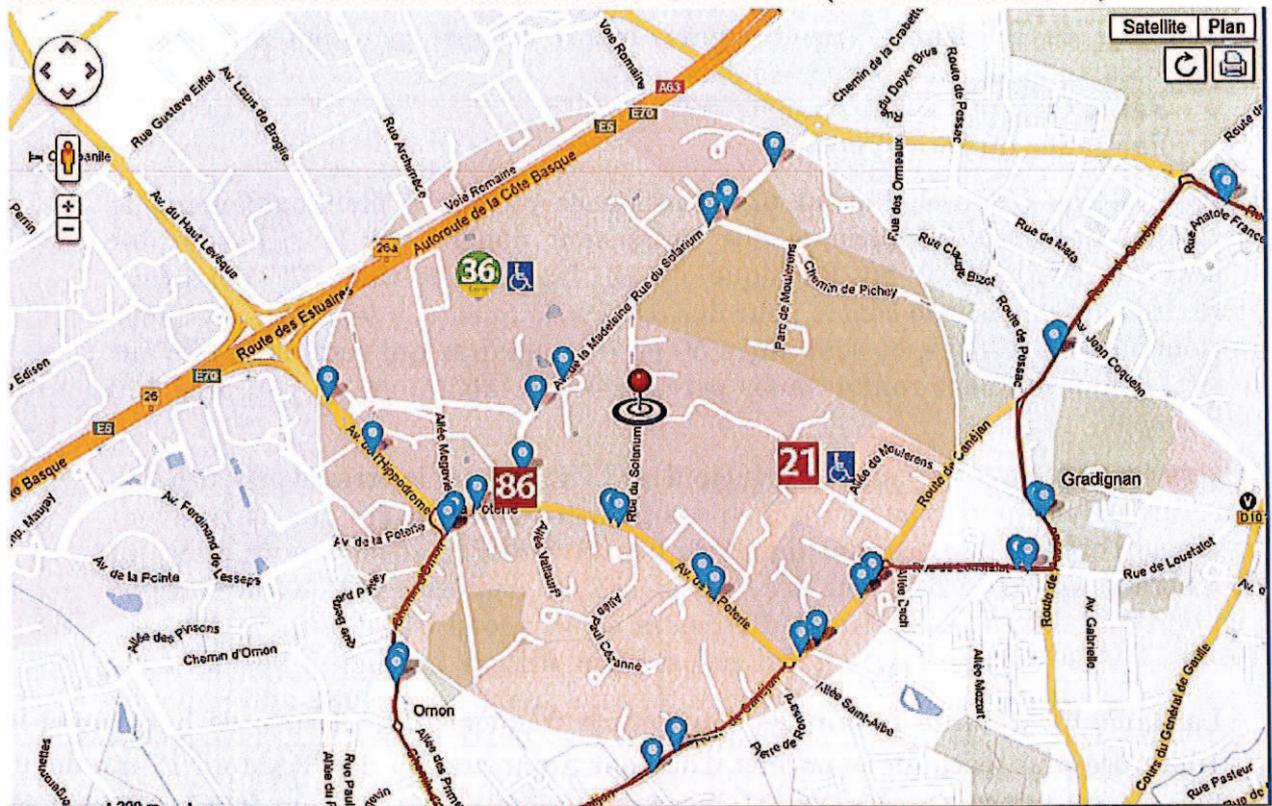
Le laboratoire a non seulement une mission de recherche mais également de formation universitaire puisque des cours sont donnés sur le site pour les filières de l'Université en Physique et en Instrumentation. De nombreux stagiaires passent sur le centre pour des durées de quelques semaines à 6 mois. En fonction des années, ce sont entre 50 et 70 stagiaires qui sont accueillis sur le site et qui viennent renforcer les personnels du laboratoire (à peu près 120 personnes).

Le site étant éloigné du campus principal de l'Université, les transports urbains sont une préoccupation majeure pour les personnels du centre qui ne trouvent pas dans l'offre actuelle ni des lignes de bus avec des fréquences suffisantes ni des arrêts à proximité pour les lignes mieux desservies. Bon nombre de personnels habitant le centre de Bordeaux et beaucoup d'étudiants logés dans les résidences universitaires à Talence doivent utiliser ces lignes de bus mais beaucoup d'entre eux, faute de commodité, sont amenés à utiliser leur véhicule personnel. De plus, le site ne possède pas de restauration sur place. Les agents doivent donc se déplacer sur le campus de Talence pour déjeuner dans les restaurants du CNRS ou de l'Université. Enfin, les enseignants chercheurs qui enseignent également sur le site de Talence doivent effectuer des allées et venues permanentes entre les deux sites.

Devant cet ensemble de difficultés et dans un contexte où un projet de restructuration du site (projet du contrat de plan Etat-Région) vise à améliorer les conditions de vie sur ce campus du CENBG, nous souhaiterions qu'un volet transport urbain soit pris en compte. Le but de ce rapport est de faire un résumé des différents moyens de transport en commun et mobilité douce pour relier le centre-ville de Bordeaux, le campus universitaire et le CENBG. Nous mettrons en évidence les difficultés rencontrées et les solutions auxquelles nous pensons pour améliorer la situation actuelle.

LES DIFFERENTS TYPES DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR ACCEDER AU CENBG

OFFRE DE TRANSPORT A 800M DU CENBG (10 MIN A PIED)

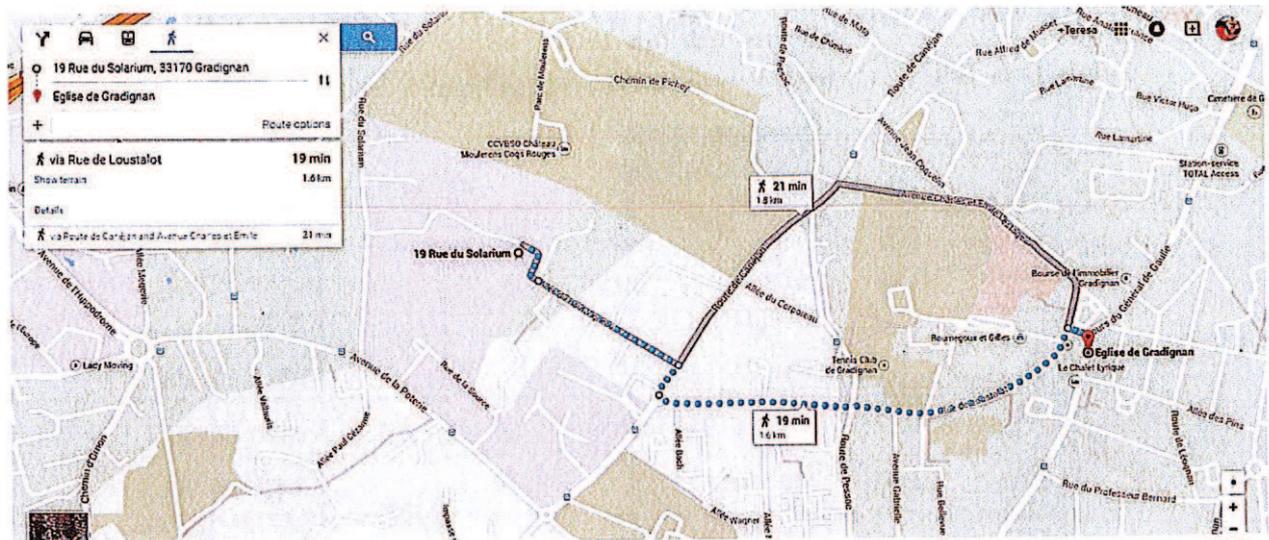


- 21**  Gradignan Ornon <-> Talence Peixotto
- 36**  Pessac Gare <-> Bègles Terres Neuves
- 86** Gradignan Ornon / Malartic <-> Lycées des Graves

La Ligne 86 est une ligne spécifique qui ne relie pas le CENBG au centre-ville de Bordeaux.

Les lignes 36 et 21 permettent d'accéder au Tram B. Ligne 36 depuis Pessac Centre, et la Ligne 21 depuis Peixotto.

OFFRE DE TRANSPORT A 2KM (20 MIN A PIED)



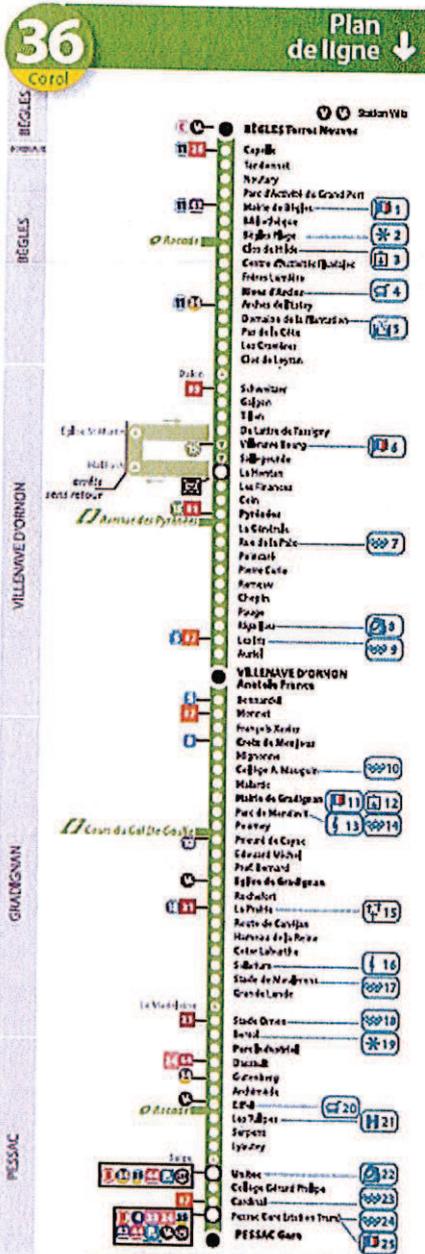


 Bouliac Centre Commercial ↔ Gradignan
 Beausoleil ou Village 6 

La liane 10 présente l'avantage d'avoir une fréquence de passage de bus toutes les 10mn. De plus, cette ligne permet d'accéder à une station de TRAM en 12 mn depuis le centre-ville de Gradignan. Malheureusement, l'arrêt de bus le plus proche du CENBG se trouve à 2km (20 mn à pied)

LIGNE 36 :

Un seul passage toutes les 30 min. Le trajet jusqu'à la station de TRAM la plus proche est de 26 mn (Trajet Pessac Gare/ Stade de Moulereins).



Ligne
 Vers Brulattour
 Arrêt Pessac Gare (station Tram)

Ligne
 Vers Pessac Gare
 Arrêt Stade de Moulereins

Horaires			
05h	<u>36</u>		
06h	<u>30</u>		
07h	<u>00</u>	<u>31</u>	
08h	<u>01</u>	<u>31</u>	
09h	<u>01</u>	<u>30</u>	
10h	<u>00</u>	<u>30</u>	
11h	<u>00</u>	<u>30</u>	
12h	<u>00</u>	<u>30</u>	
13h	<u>00</u>	<u>30</u>	
14h	<u>00</u>	<u>30</u>	
15h	<u>00</u>	<u>30</u>	
16h	<u>00</u>	<u>25</u>	<u>48</u>
17h	<u>16</u>	<u>46</u>	
18h	<u>20</u>	<u>50</u>	
19h	<u>20</u>		
20h	<u>00</u>		

Horaires		
06h	<u>40</u>	
07h	<u>25</u>	<u>52</u>
08h	<u>11</u>	<u>41</u>
09h	<u>16</u>	<u>40</u>
10h	<u>10</u>	<u>38</u>
11h	<u>09</u>	<u>40</u>
12h	<u>11</u>	<u>41</u>
13h	<u>09</u>	<u>39</u>
14h	<u>09</u>	<u>41</u>
15h	<u>10</u>	<u>41</u>
16h	<u>12</u>	<u>38</u>
17h	<u>06</u>	<u>41</u>
18h	<u>11</u>	<u>43</u>
19h	<u>09</u>	<u>36</u>
20h	<u>09</u>	<u>46</u>

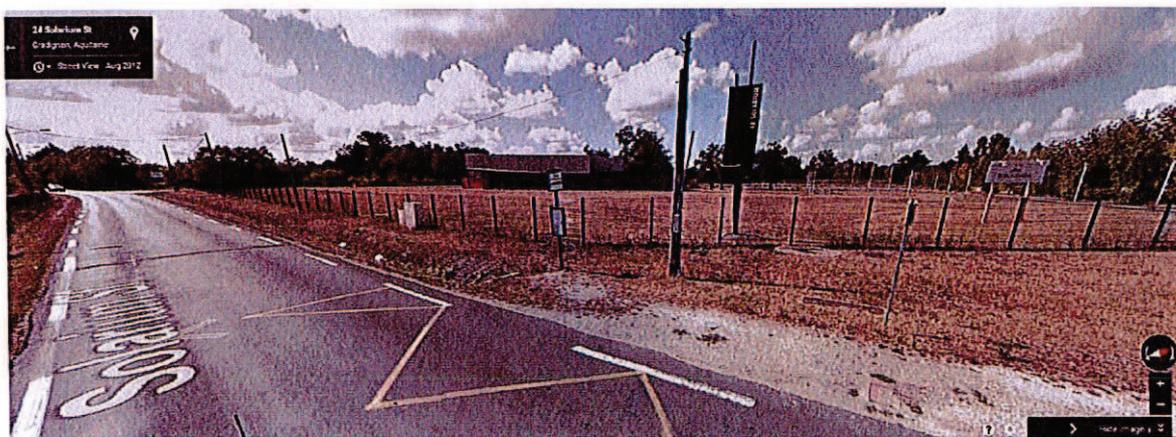
36
Corol

Nous vous y emmenons →

- 1 Mairie de Bègles
- 2 Bègles Plage
- 3 Centre Technique de l'Environnement
- 4 CPAM
- 5 Mairie Annexe
- 6 Mairie Annexe
- 7 Stade Trigan
- 8 Collège Chambéry
- 9 Stade Brosolette
- 10 Stade Jehan Buhan
- 11 Mairie de Gradignan
- 12 CPAM
- 13 Théâtre des 4 saisons
- 14 Stade de Mandavit
- 15 Cimetière de Gradignan
- 16 Salle Le Solarlum
- 17 Stade de Moulereins
- 18 Stade d'Ormon
- 19 ZA Bersol
- 20 Stade du Chlquet
- 21 Terrain de sports Parc Razon
- 22 Village 3

RISQUES LIGNE 36:

L'arrêt de bus le plus proche du CENBG pour la ligne 36 est « Stade de Moulereys ». Les images ci-dessous prouvent qu'il n'y a aucun accès piétons à cet arrêt ni aucun trottoir pour rejoindre ou aller au CENBG.



LIGNE 21 :

Un passage toutes les 30 min. Fréquences heures de pointe toutes les 15 min, matin et soir. Malheureusement le trajet CENBG – Station TRAM la plus proche est de 24 minutes (Trajet Peixotto/ Haut Vigneau).

Ligne **21**

Vers Stade Ornon

Arrêt Peixotto (station Tram)

Ligne **21**

Vers Pexotto

Arrêt Haut Vigneau

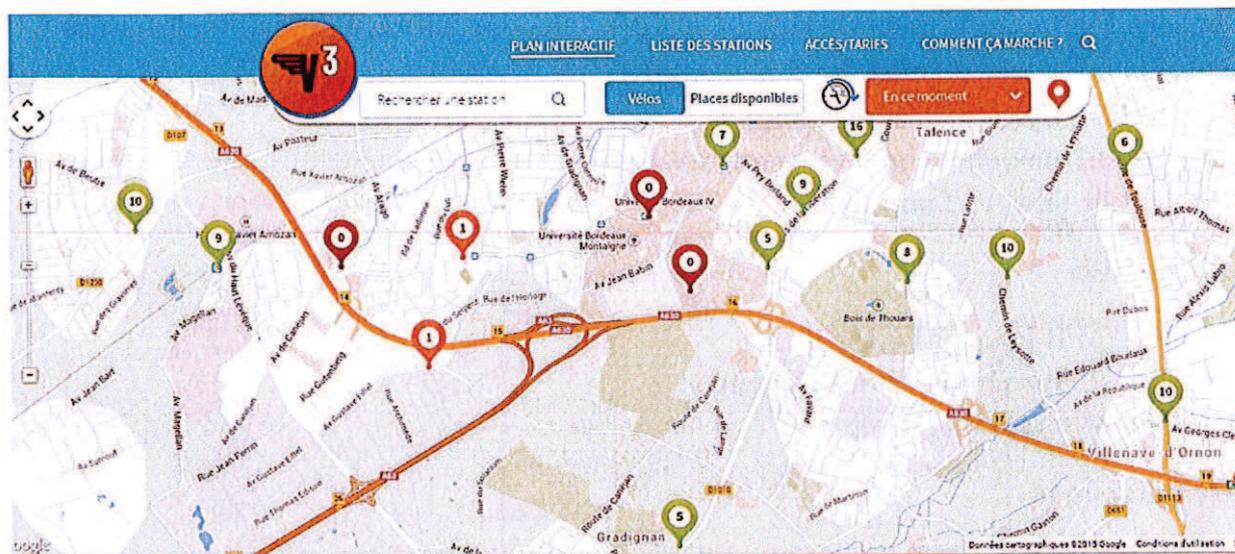
Horaires			
06h	<u>30</u>	<u>55</u>	
07h	<u>15</u>	<u>35</u>	<u>55</u>
08h	<u>15</u>	<u>30</u>	<u>45</u>
09h	<u>05</u>	<u>35</u>	
10h	<u>05</u>	<u>35</u>	
11h	<u>05</u>	<u>35</u>	
12h	<u>05</u>	<u>35</u>	
13h	<u>05</u>	<u>35</u>	
14h	<u>05</u>	<u>35</u>	
15h	<u>05</u>	<u>35</u>	
16h	<u>05</u>	<u>25</u>	<u>45</u>
17h	<u>05</u>	<u>25</u>	<u>45</u>
18h	<u>05</u>	<u>25</u>	<u>45</u>
19h	<u>05</u>	<u>30</u>	
20h	<u>00</u>	<u>30</u>	
21h	<u>00</u>		

Horaires			
06h	<u>35</u>	<u>55</u>	
07h	<u>15</u>	<u>30</u>	<u>50</u>
08h	<u>15</u>	<u>35</u>	<u>55</u>
09h	<u>15</u>	<u>44</u>	
10h	<u>14</u>	<u>44</u>	
11h	<u>14</u>	<u>44</u>	
12h	<u>14</u>	<u>44</u>	
13h	<u>14</u>	<u>44</u>	
14h	<u>14</u>	<u>44</u>	
15h	<u>14</u>	<u>44</u>	
16h	<u>04</u>	<u>24</u>	<u>45</u>
17h	<u>05</u>	<u>25</u>	<u>45</u>
18h	<u>05</u>	<u>25</u>	<u>45</u>
19h	<u>04</u>	<u>34</u>	
20h	<u>04</u>	<u>34</u>	

21 Nous vous y emmenons →

- 1 Lycée Victor Louis
- 2 CREPS
- 3 Ecole de Management
- 4 Ecole d'Architecture
- 5 Institut national des Jeunes Sourds
- 6 Cimetière de Gradignan
- 7 Stade de Rugby d'Ornon

OFFRE DE VCUB A 2KM (20 MIN A PIED)



Ci-dessus toutes les stations VCUB sur Talence, Pessac et Gradignan. Une seule station VCUB présente à Gradignan au centre-ville (2km du CENBG)

ÉTAT DES LIEUX – TRAJETS VERS LE CENBG

Etudiants village 1 :

- TRAM B depuis Arts et Métiers jusqu'à Peixotto
- Bus 21 jusqu'au « Haut Vigneau »
- Trajet total : 35 minutes

Etudiants village 2 :

- Bus 34 jusqu'à avenue d'Université
- Bus 21 jusqu'au « Haut Vigneau »
- Trajet total : 35 minutes

Etudiants village 3 et 4

- Bus 35 jusqu'à Ecole de Management
- Bus 21 jusqu'au « Haut Vigneau »
- Trajet total : 40 minutes

Etudiants village 5 et 6

- Liane 10 jusqu'à l'arrêt Lange
- Bus 21 jusqu'au Haut Vigneau
- Trajet total : 22 minutes

Hôtel de Ville

- TRAM B jusqu'à Peixotto
- Bus 21 jusqu'au « Haut Vigneau »
- Trajet total : 56 minutes

Gare Saint Jean

- Liane 10 jusqu'à Peixotto
- Bus 21 jusqu'au « Haut Vigneau »
- Trajet total : 52 minutes

LES DIFFICULTES

1. Le CENBG ne se trouve ni dans une zone Flexo, Resago ou Citéis.
2. Il n'y a aucune ligne de transport en commun directe permettant de rejoindre une station de TRAM en moins de 20 mn
3. Les lignes 36 et 21 sont desservies en général toutes les 30 min. Cela ne permet pas de se rendre au laboratoire rapidement.
4. L'arrêt de la Liane 10 la plus proche du CENBG se trouve à Gradignan Centre, à 2 km à pied du laboratoire
5. La station VCUB la plus proche est également à Gradignan Centre, à 2 km à pied du laboratoire
6. Les lignes qui desservent le campus entre Peixotto et l'Ecole de Management sont surchargées aux heures de pointe

SOUHAITS :

STATION VCUB :

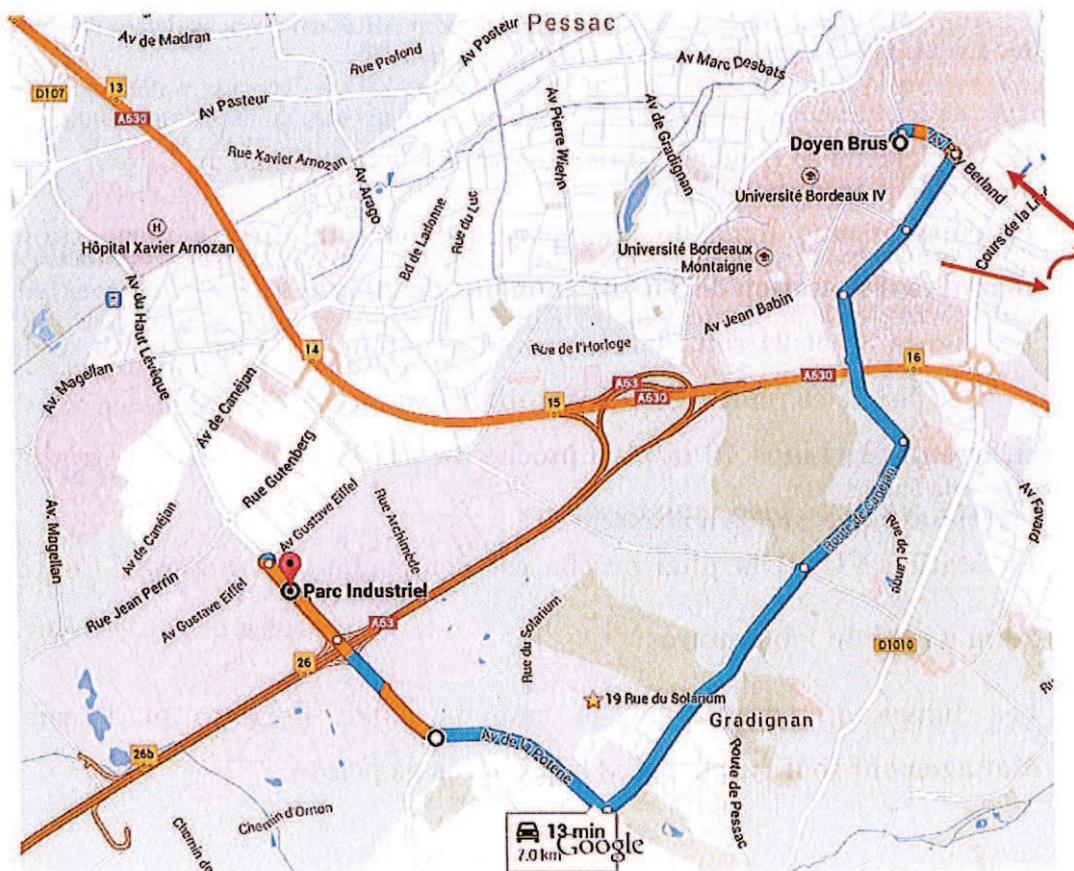
La station VCUB la plus proche se trouve à 2 Km du CENBG. Nous souhaiterions installer une petite station VCUB à l'extérieur du laboratoire afin d'avoir un lien rapide entre le CENBG et le centre ville de Gradignan (5 min), l'IUT de Bordeaux/Village 6 (10 min) ainsi que pour rejoindre le Tram B via la route de Canéjan qui possède une piste cyclable (environ 15 min).

BUS :

Service Citéis, Flexo, Resago ou une Ligne Spécifique qui desserviraient le CENBG en permettant de rejoindre une station de Tram (Ex. Doyen Brus).

Les horaires de pointe : matin entre 8h et 9h30, midi entre 12h et 13h30 et soir entre 17h30 et 19h.

Cette ligne permettra à l'ensemble des agents du CENBG, ainsi que les stagiaires et étudiants de l'Université de Bordeaux de rejoindre le CENBG depuis une station de tram en environ 12 minutes. La ligne pourrait desservir l'IUT de Bordeaux et le Campus Universitaire, en incluant l'accès aux Villages Universitaires, le Restaurant CNRS, la DR15 CNRS et l'Université de Bordeaux via le Tram B. Si la Ligne passe par le Cours de la Libération/Av. de Pey Berland cela peut-être utile aussi pour l'ensemble des étudiants de KEDGE et l'Ecole d'Architecture. Si le terminus de la ligne est le Parc Industriel Bersol, il serait intéressant pour l'ensemble de travailleurs et visiteurs de Bersol car il permettra de relier cette zone d'activités et une station de tram en 15 min environ.



ANNEXE : FLE XO, RESAGO ET CITEIS:

Le CENBG ne se trouve ni dans une zone Flexo, Resago ou Citéis.

Les caractéristiques de Flexo :

- Ce sont des lignes régulières, composées d'un itinéraire fixe aboutissant dans une zone géographique déterminée (**zone Flexo**) où les arrêts sont desservis à la demande.
- Certains arrêts des zones Flexo peuvent être desservis systématiquement.

Comment ça marche ?

- Pour partir d'une **zone Flexo** (si vous n'êtes pas à un des arrêts desservis systématiquement) : vous appelez le service **AlloFlexo** pour demander le passage du bus à votre arrêt (jusqu'à 15 minutes avant le départ du terminus, ou avant 19h pour les Flexo de soirée).
- Pour se rendre dans la **zone Flexo** : vous indiquez au conducteur l'arrêt de descente souhaité, lors de votre montée dans le bus.

Les caractéristiques de Resago :

- Le service Resago dessert une zone géographique en rabattement sur une station Tram ou une Liane.
- Tous les départs proposés sont déclenchés uniquement sur demande par réservation téléphonique la veille du déplacement avant 19h.

Comment ça marche ?

- Pour partir d'une **zone Resago**, vous appelez le service **AlloResago** pour demander le passage du bus à votre arrêt la veille de votre déplacement avant 19h.
- Pour se rendre dans la **zone Resago** : après avoir réservé votre départ la veille avant 19h, vous indiquez au conducteur l'arrêt de descente souhaité, lors de votre montée dans le bus.

Les caractéristiques de Citéis :

- Au coeur des communes, les Citéis sont des lignes de bus qui relient finement entre eux les quartiers d'une même commune, bassins de vie et activités, équipements municipaux, en créant un véritable réseau de proximité.

Comment ça marche ?

- Un tracé simple et direct
- Circulent de 6h30 à 20h
- Du lundi au samedi et parfois le dimanche